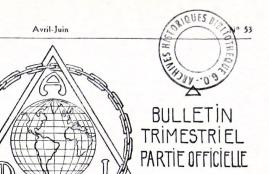


ASSOCIATION

MAÇONNIQUE INTERNATIONALE



Rapport Administratif de l'Exercice 1934

Le XIII^{me} Rapport administratif annuel (exercice 1934) que j'ai l'honneur de vous présenter, retracera des faits et des actes qui ont déjà été signalés en partie dans l'exposé que j'ai soumis au Convent de Luxembourg, au mois de septembre dernier. Je me suis efforcé alors de montrer le rôle important joué par notre Association durant ces 13 années de vie maçonnique internationale, tant au point de vue des relations entre Puissances membres de l'A. M. I. qu'entre celle-ci et les Obédiences qui ne se sont point encore ralliées à notre groupement fraternel. J'ai également passé en revue les travaux effectués au cours de nos Convents et des séances du Comité Exécutif, pour établir une législation aussi objective que possible, capable de résoudre de façon satisfaisante les conflits qui surgissent fréquemment à propos de juridiction territoriale ou de régularité, et de parer aux conséquences qui en sont souvent le résultat.

Cet exposé qui dressait le bilan moral de l'A. M. I., publié dans notre « Bulletin » n° 52, et qui sera inséré également dans le compte rendu des travaux du Convent de 1934, a révélé — même aux FF.'. qui ont le plus contribué à l'édifier — que notre œuvre dépasse de beaucoup ce que les nombreux congrès maçonniques internationaux, réunis avant sa fondation, ont pu accomplir. Il prouvera, de manière péremptoire à ceux qui doutèrent de sa raison d'être, que notre Association est en mesure d'assurer à la Franc-Maçonnerie un degré de cohésion qui n'aurait pu être acquis sans elle. Ils devront reconnaître avec nous que les buts que se propo-

sèrent ses fondateurs sont près d'être atteints, que les obstacles qu'elle rencontra à ses débuts sont désormais écartés, aplanis, et que le succès de ses entreprises est de plus en plus certain.

*

C'est pourquoi nous nous bornons à retracer aussi brièvement que possible dans le présent rapport, le travail entrepris par notre organisation durant l'année qui vient de s'écouler.

§ I. — CONVENT

Le domaine le plus important de notre activité en 1934 fut, sans conteste, le Convent ordinaire tenu à Luxembourg du 7 au 9 septembre et auquel prirent part les délégués de 24 Obédiences, représentant la Franc-Maçonnerie régulière de 22 pays d'Europe et d'Amérique.

Nous avons retracé ailleurs (voir « Bulletin » de l'A. M. I.) ce qui fut accompli au cours de ces journées où les séances alternèrent avec les réunions fraternelles et amicales, placées sous l'égide bienveillante de la Grande Loge de Luxembourg et sous la présidence distinguée de son G.'. M.'., notre T.'. III.'. Fr.'. A. Daubenfeld. C'est là que furent discutés, en vue de leur ratification définitive, les projets présentés par le Comité Exécutif.

Le travail méthodique et rationnel, introduit depuis plusieurs années dans notre administration, assure aux délibérations de nos assemblées le maximum de perfection; chaque proposition préalablement étudiée soit par le Comité, soit au sein d'une commission, soit encore par la Chancellerie, étant communiquée longtemps à l'avance à tous nos adhérents, les délégués au Convent ne risquent plus d'être placés inopinément devant des questions complexes dont ils n'auraient pas eu le temps d'examiner les diverses faces et sur lesquelles ils ne sauraient se prononcer en parfaite connaissance de cause.

Le point saillant de l'Ordre du jour de nos assises fut le Thème soumis, plus d'un an à l'avance, à l'étude des Puissances maçonniques adhérentes dont les suggestions permirent à notre T.'. III.'. Fr.'. van der Linden (G.'. O.'. de Belgique) de rédiger un rapport général qui, de l'avis unanime, est une œuvre de synthèse tout à fait remarquable. Le Fr.'. van der Linden émit, sous forme de résolutions, des conclusions au sujet desquelles la discussion se poursuivit durant plusieurs séances et qui aboutit à l'adoption d'un texte voté à l'unanimité. Ce texte a été communiqué à toutes les Puissances maçonniques régulières du monde (en langue française,

anglaise et espagnole) et le résultat de cette communication dépasse toutes nos espérances. Il est sans doute très naturel que les membres de l'A. M. I. aient approuvé avec enthousiasme ces résolutions puisque c'est grâce à leur collaboration qu'elles furent établies ; il nous sera permis, par contre, de considérer comme un fait symptomatique les témoignages d'approbation et les félicitations que nous ont adressés des Grandes Loges et Grands Orients qui n'avaient marqué jusqu'ici aucun intérêt à notre Association et qui semblaient, au contraire, vouloir systématiquement l'ignorer. Je pourrais citer les noms de plusieurs Grandes Loges des Etats-Unis d'Amérique qui leur ont donné suite soit en les renvoyant à l'étude de leur Comité des Relations extérieures, soit en en faisant l'objet d'un message à l'Assemblée de leur Grande Loge, soit encore en les reproduisant « in extenso » dans leur organe officiel dans le but de renseigner leurs Ateliers et de leurs membres. Des GG.: MM. ... des présidents ou secrétaires de Commissions des Relations extérieures, ont pris la peine de nous faire part de l'intérêt suscité par notre communication. Des projets de « standards » de reconnaissance, témoignant d'une grande compréhension des nécessités de l'heure présente, ont été transmis au Grand Chancelier qui les publiera peut-être un jour et qui ont donné lieu à des échanges de correspondance fort intéressants en vue du rapprochement fraternel de tous les Francs-Maçons. Plusieurs GG. Dignitaires ont déclaré à ce propos que le « splendide isolement » dans lequel la Franc-Maconnerie anglo-saxonne se cantonna jusqu'ici, devra faire place à une conception plus universelle et plus tolérante de la fraternité maconnique.

La presse maçonnique de nombreux pays a également fait une large publicité à ces résolutions; les commentaires dont elle les accompagna parfois furent tous favorables aux propositions qui y sont contenues.

N'y aurait-il que ces résultats à enregistrer que le Convent de Luxembourg s'inscrirait en bonne place dans l'histoire de l'A. M. I. Cependant, il faut encore signaler dans l'œuvre législative que poursuit notre Association, l'adoption du Règlement de la Transmission de Pouvoirs d'une Obédience dissoute ou suspendue, prévoyant, non seulement les modalités du transfert des archives et des biens d'une Puissance maconnique menacée on frappée d'interdiction, mais la possibilité d'une existence administrative et d'une renaissance éventuelle sans que s'élèvent les divisions, les scissions, les schismes et les compétitions qui pourraient, sans cela, prendre naissance par suite de la situation anormale dans laquelle se trouverait un organisme privé de son autorité régulière. L'importance d'une semblable législation n'apparaît pas à la lecture rapide du texte de ce règlement, toutefois, nous pouvons affirmer qu'il offre, dans les temps exceptionnels que nous vivons, un moyen de salut à toutes les Grandes Loges qui se sentiraient menacées. Il est prudent de songer d'avance aux méthodes qui nous permettront de vaincre les périls, car il peut arriver que les événements se précipitent avec une telle rapidité que l'on ne soit plus en mesure d'agir au mieux des intérêts menacés. C'est avant que la maison brûle qu'il importe de s'assurer contre l'incendie! Les Puissances maçon-niques les plus solidement assises sur leurs bases ne sont pas certaines que l'assaut ne leur soit pas donné un jour; elles seront bien inspirées en se souvenant des facilités que leur offre la réglementation de l'A. M. I. en ces matières.

Le Convent a aussi adopté, en principe, une autre réglementation dont l'introduction dans les lois et règlements internationaux que promulgue l'A. M. I. sera proposée lors de notre Assemblée de 1936; elle a trait à l'admission de profanes, à l'affiliation et à la réintégration de FF.. démissionnaires ou radiés. Ces dispositions, si elles étaient appliquées dans tous les pays et par toutes les Obédiences, éviteraient les froissements, les sujets de mécontentement, qui furent bien souvent la cause de ruptures de relations entre les juridictions maconniques nationales.

Le Convent a, en outre, ratifié l'admission provisoire, prononcée par le Comité Exécutif, de deux nouveaux membres : la Gran Logia « Valle de Mexico » et le Grand Orient de l'Uruguay.

Je cite encore pour mémoire les vœux, les projets de propagande, la création d'un Office de Documentation, etc., que l'on retrouvera tout au long dans le compte rendu du Convent publié dans le « Bulletin » et qui seront insérés également, de façon plus détaillée, dans le relevé « in extenso » devant paraître dans le courant de l'année 1935.

Enfin, le Convent a élu le Comité Exécutif pour la période 1934-1936, composé des Obédiences suivantes :

Belgique : Grand Orient de Belgique; adjoint : Grande Loge de Luxembourg.

Espagne: Grand Orient Espagnol; adjoint: Grande Loge Espagnole.

France: Grande Loge de France; adjoint: Grand Orient de France.

Grèce : Grand Orient de Grèce ; adjoint : Grande Loge de Bulgarie.

Tchécoslovaquie : Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie.

Turquie : Grande Orient de Turquie; adjoint : Grande Loge

Turquie : Grande Orient de Turquie; adjoint : Grande Loge de Pologne.

Yougoslavie: Grande Loge Yougoslavia.

Porto Rico: Grande Loge de Porto Rico.

Amérique du Sud : Grande Loge du Chili; adjoints : Grande Loge du Pérou et Grand Orient de l'Uruguay.

La présidence du Comité Exécutif a été confiée, pour la même période, au T.'.III.'. Fr.'. Constant Pierre, G.'. M.'. adjoint chef de la délégation de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie.

§ II. — COMITE EXECUTIF ET COMITE CONSULTATIF

Le Comité Exécutif a tenu 3 sessions : le 20 janvier, à Paris; le 10 mai, à Genève, et les 6-9 septembre, à Luxembourg. Le Comité Consultatif a siégé aux côtés du Comité Exécutif auquel il a apporté, comme les années précédentes, une collaboration fort efficace.

Au cours de ces réunions, les objets suivants ont été traités :

Organisation de la délégation sud-américaine au Comité Exécutif;

Conditions d'admission d'une Obédience exerçant sa juridiction sur un territoire ou existent d'autres Obédiences membres de l'A. M. I;

Relations avec des Obédiences non membres de l'A. M. I.;

Thème d'étude du Convent de 1934 et Rapport général ;

Organisation d'une propagande rationnelle en faveur de l'A. M. I ;

Création d'une Commission permanente de législation chargée d'examiner et de collationner les textes à soumettre aux délibérations du Comité ;

Organisation du Convent de 1934 ;

Propositions diverses.

La lecture des comptes rendus des sessions du Comité Exécutif donnera une idée de la multiplicité des travaux auxquels nous nous sommes livrés et du soin apporté à l'étude des propositions présentées. Il convient de féliciter les délégations, ainsi que les III.'. FF.'. du Comité Consultatif, de leur dévouement et de l'assiduité dont ils font preuve à l'égard de la collectivité, ne reculant, ni devant les fatigues, ni devant les dépenses que nécessitent des voyages qui doivent certainement, et dans bien des cas, amener de grandes perturbations dans leurs occupations profanes.

§ III. — CHANCELLERIE

La Chancellerie poursuit sa tâche malgré les difficultés financières qu'elle rencontre. En effet, nous sommes loin de pouvoir assurer au Grand Chancelier une situation matérielle qui lui permettrait de se consacrer exclusivement à l'administration de notre Association. Toute une série de travaux et de projets restent sous

le maillet faute de posséder les moyens et le temps nécessaires à les réaliser. Il en sera sans doute encore ainsi, tant que les restrictions concernant la sortie des capitaux et l'achat de devises étrangères paralyseront les bonnes volontés, entravant le paiement régulier des contributions, et tant que les FF... désireux de contribuer à notre développement, ne pourront exercer leur générosité par des dons.

Les comptes rendus des sessions du Comité, les rapports annuels, sont envoyés régulièrement à tous nos adhérents en fran-

cais et en espagnol.

L'Office de Documentation, créé par le Convent de Luxembourg, fonctionne depuis le mois d'octobre et plusieurs communications importantes ont été adressées (en deux langues) à tous nos membres. Cet Office est appelé à rendre de très grands services, mais pour qu'il réalise tout ce que l'on est en droit d'attendre de lui, il importe que chaque Obédience adhérente nous fasse part de tout ce qui peut être susceptible d'intéresser la collectivité maçonnique. Je fais appel aux dirigeants des Grandes Loges membres pour qu'ils documentent la Chancellerie aussi largement que possible par des nouvelles destinées à cet Office.

La correspondance constitue l'un des chapitres principaux de notre activité. Ainsi qu'on le verra par la statistique annexée à ce rapport, elle a donné lieu à l'envoi de 1.095 lettres dans 53 pays différents. Ces correspondances portent sur les sujets les plus divers et nécessitent des recherches parfois assez longues. Il est réjouissant de constater que l'on s'adresse à nous de partout pour obtenir des documents sur l'histoire maçonnique, des conseils sur des questions d'ordre pratique, voire même sur des formes de rituels, en vue de travaux, de rapports ou de publications.

La Chancellerie alimente de plus en plus les magazines américains au moyen d'articles sur les affaires maçonniques européennes et nombreuses sont les Grandes Loges qui ont recours à nous pour rédiger la partie de leurs rapports annuels concernant l'étranger.

Nos Obédiences membres prennent de plus en plus l'habitude de nous consulter lorsqu'il s'agit de nouer des relations d'amitié avec d'autres Grandes Loges ou avec des Obédiences de création récente et le Grand Chancelier s'efforce de les renseigner de la façon la plus objective, la plus impartiale, sur ces questions qui peuvent avoir une importance capitale en ce qui concerne les rapports maçonniques internationaux.

Chaque année le cercle des relations de la Grande Chancellerie avec les Grandes Loges des Etats-Unis s'étend davantage par un échange de correspondances, soit avec les autorités de ces Obédiences, soit avec quelques Grands Dignitaires en particulier. En outre, les rapports les plus étroits existent entre le Grand Chancelier et un bon nombre d'écrivains maçonniques influents, rédacteurs ou directeurs de revues et, plus spécialement, avec les membres de

l'académie dite des Philalèthes dont quelques affiliés ont grandement contribué à faire connaître à leurs FF., des Etats-Unis l'activité de l'A. M. I., de même que l'œuvre déjà considérable qu'elle a accomplie. Par des articles destinés à la presse, par des discussions sur des points délicats de doctrine, une plus grande compréhension des formes et des nécessités réciproques s'est établie dont il est permis d'attendre les meilleurs résultats dans un avenir prochain.

Des FF.'. étrangers accrédités par leur Obédience ou présentés par des Francs-Maçons éminents de pays divers, continuent à honorer la Grande Chancellerie de fréquentes visites. Le Grand Chancelier réserve toujours un accueil fraternel, quoique modeste, à tous ceux qui lui apportent le salut de FF.'. attachés à notre œuvre. Le Cercle Maçonnique International de Genève qui organise fréquemment des réceptions en l'honneur de Francs-Maçons délégués aux séances des institutions internationales siègeant dans cette ville, procure à nos FF.'. du nouveau monde, de l'Amérique latine plus particulièrement, de nombreuses occasions de faire connaître et apprécier l'A. M. I.

Il est certain que le jour où notre situation matérielle nous permettra d'envoyer en mission de propagande quelque membre du Comité Exécutif ou notre Chancelier aux Etats-Unis, les relations épistolaires actuelles auront préparé le terrain à des résultats plus tangibles encore, c'est-à-dire à l'adhésion de plusieurs Grandes Loges américaines.

La Chancellerie a publié 4 numéros du « Bulletin » en 1934, représentant 185 pages de texte. Par contre, les circonstances défavorables ne nous ont pas permis d'envisager la publication d'une nouvelle édition de l'Annuaire de la Franc-Maconnerie universelle. ce qui est fort regrettable car cet ouvrage, dont la mise au point nous valut les éloges les plus chaleureux et que la presse maçonnique fut unanime à recommander chaudement, commençait à être connu. Il allait devenir une source de revenus appréciables lorsque l'intensité de la crise, la dévaluation de certaines monnaies, de même que l'interdiction de la Franc-Maconnerie dans certains pays, ont décu tous nos espoirs. C'est également pour cette raison que l'on dut renoncer, momentanément, à publier une édition francaise de l'ouvrage espagnol « Les Sources du Droit maconnique » du T.'. III.'. Fr.'. Gonzalez Ginorio, de Porto Rico, édition sur laquelle cet III.'. Fr.'. nous fait généreusement don de ses droits d'auteur.

La comptabilité de l'A. M. I. exige des soins attentifs. La Loge « Fraternité » du Grand Orient de France, chargée de la vérification des comptes pour 1933 et 1934, a rendu hommage au Grand Chancelier, dans son rapport au Comité Exécutif, pour la parfaite tenue des livres et l'ordre apporté dans la gestion des biens de notre Association.

§ IV. — EFFECTIF

Le nombre des Puissances maçonniques adhérentes à IA. M. L. était, au 31 décembre 1933, de 33 Grandes Loges et Grands Orients. Le Couvent de Luxembourg ayant prononcé à l'unanimité l'admission définitive du Grand Orient de l'Uruguay et de la Gran Logia sion définitive du Grand Orient de l'Uruguay et de la Gran Logia « Valle de Mexico », l'effectif de nes membres s'élevait à fin 1934, « Valle de Mexico », l'effectif de nes membres s'élevait à fin 1934, « Valle de Mexico », l'effectif de nes membres s'élevait à fin 1934, « Valle de Mexico », l'effectif de nes membres s'élevait à fin 1934, » au definitive du Grand Orient à de Mexico », l'effectif de nes membres s'élevait à de Mexico », l'effectif de nes membres s'élevait à de l'auxendre de Mexico », l'effectif de nes membres s'élevait à de l'auxendre de l'

10																																		ymy.
6	•	,	•		•	•		•	•	•	•	٠	N	9	II	ļ	ļI	1	۲		1	6		9	1	ď.	ij	U	te		•	91	abjas	yme
91		•	•	•	•	•	•	•	٠		*	•		•	•	•	٠	•	٠	•	•	٠	•	•	٠	,		٠	•	•	•	•	ədo	Tenr

De nouvelles candidatures sont en préparation mais les formalités réglementaires n'étant pas encore entièrement remplies, nous n'en ferons pas mention dans ce rapport.

§ V. — PUBLICATIONS

Bulletin. — Ainsi que je le disais au § III (Chancellevie), il a été publié 4 numéros du « Bulletin » au cours de l'exercice 1934. Cos 4 numéros comptent, au total, 185 pages et comprennent, en debors des communiqués officiels — Convent, Comité Exécutil et atricles des communiqués officiels — Convent, Comité Exécutil et sur des sujets d'ordre maçonnique général, et des Nouvelles en sur des sujets d'ordre maçonnique général, et des Nouvelles en quelques lignes sur des questions d'actualité se rapportant à la souvent recours à nos confrères auxquels nous empruntons la souvent recours à nos confrères auxquels nous empruntons la usatière de nos communications, cela ne doit être considéré que comme un échange de procédés fraternels car notre « Bulletin » alimente quantité de revues au moyen de renscignements que, sans notre organe, elles ne seraient pas en mesure de présenter à leurs lecteurs.

Méanmoins, fout en tenant compte des difficultés dans lesquelles nombre de Loges et de FE.. se débattent, nous constatons avec infiniment de peine que le « Bulletin » est trop peu connu. Mous arons envoyé des numéros specimens, mais la propagande que nous arons taite n'a donné aucun résultat; elle a entraîné, au contraire, de faire le n'a donné aucun résultat; elle a entraîné, au contraire, de faire le nécessaire auprès de leurs Ateliers afin qu'à l'avenir les abonnements soient plus nombreux; il en est qui comptent à peine une dixaine d'abonnés, d'autres n'en ont qu'un chiffre insignifiant comparé à l'effectif de leurs Loges et de leurs membres. J'espère comparé à l'effectif de leurs Loges et de leurs membres, d'espère comparé à l'effectif de leurs loges et de leurs membres. J'espère comparé à l'effectif de leurs nembres. J'espère comparé à l'effectif de leurs membres. J'espère comparé à l'effectif de leurs l'ogée et de leurs membres. J'espère comparé à l'effectif de leurs membres. J'espère comparé à l'effectif de leurs membres. J'espère

nant les mesures qui s'imposent.

Annuaire. — Nous avons indiqué au § III (Chancellerie) les mobiles qui nous ont obligés à renoncer à publier un nouvel Annuaire de la Franc-Maçonnerie universelle. Nous n'y reviendrons pas ici, sinon pour souhaiter que la publication de cet annuaire soit reprise en 1936 ou en 1937 afin que ne tombe pas dans l'oubli un ouvrage qui, de l'avis de tous ceux qui l'ont eu entre les mains, rend d'inappréciables services.

Rapport sur le thème d'étude du Conrent de 1934. — Par les soins du Grand Orient de Belgique, un volumineux rapport a été établi sur la situation de la Franc-Maçonnerie internationale. Les renseignements fournis directement par les Obédiences des divers pays réunissent une documentation de premier ordre qui permit d'étudier de façon objective les mesures propres à défendre notre Institution contre les attaques et les menaces dont elle est l'objet. Ce rapport a constitué, de ce fait, un précieux instrument de travail destiné à faciliter l'étude du Thème soumis au Convent de Luxembourg, aussi a-t-il été envoyé à toutes les Obédiences membres de l'A. M. I. ainsi qu'à des personnalités éminentes de la Franc-Maçonnerie internationale.

§ VI. — FINANCES

Le compte rendu financier de l'exercice 1934, joint au présent rapport, accuse un déficit de frs. 1.253,03, réduisant notre réserve, reportée à nouveau, à frs. 1.782,65 contre frs. 3.035,68 à fin 1933.

Quelques commentaires sont nécessaires pour expliquer ce résultat, le plus défavorable que nous ayons enregistré au cours de ces dernières années :

1°. — Bulletin. — Comme je le disais déjà au § V (Publications), le « Bulletin » de l'A. M. I. qui devrait être une ressource importante, accuse chaque année un déficit plus marqué. Tirés à 700 exemplaires, les 4 numéros annuels représentent une dépense de frs. 1.726,20 (y compris les frais de port). Chaque Obédience en reçoit un certain nombre d'exemplaires gratuits, 167 en tout. En outre, le service d'échange avec d'autres publications en absorbe encore une trentaine, puis il en est remis 43 aux collaborateurs occasionnels, aux donateurs ou à titre de reconnaissance pour services rendus à l'A. M. I., soit un total de 240 abonnements gratuits.

Nous avons eu en 1934, 249 abonnés sur lesquels, malgré trois réclamations successives, 58 abonnements sont encore impayés.

Il est tout à fait anormal que sur le nombre considérable de membres que représentent les 35 Obédiences appartenant à l'A. M. I. notre organe n'enregistre qu'un chiffre aussi minime de souscripteurs. La Chancellerie expédie plusieurs fois par an des exemplaires specimens dans l'espoir d'engager les Loges à s'abonner; elle joint à toutes ses correspondances un prospectus avec bulletin de souscription, mais le résultat de cette publicité est quasi nul. Le Grand Chancelier ne peut faire davantage ne connaissant pas les FF. susceptibles de s'intéresser à cette publication. Seules, les autorités maçonniques seraient en mesure d'entreprendre, au sein des Ateliers placés sous leur juridiction, une propagande efficace. A titre de réciprocité, deux revues maçonniques françaises insèrent gratuitement un appel en faveur de notre « Bulletin » ; par contre, les organes officiels de nos adhérents n'ont pas contribué jusqu'ici à le faire connaître. La Chancellerie a usé, croyonsnous, de tous les moyens dont elle disposait; elle demande instamment qu'on lui vienne en aide dans ce domaine car d'anciens souscripteurs disparaissent, soit par suite de décès, de démissions ou autre, et les nouveaux abonnés sont loin de les remplacer en quantité équivalente.

- 2°. Annuaire. L'édition de 1932 a été une mauvaise opération financière. Nous en avons expliqué les raisons dans notre rapport de 1933. Les circonstances auxquelles on doit ce fâcheux résultat s'étant encore aggravées, force nous est de renoncer à rééditer cette publication en 1934 et même jusqu'à nouvel ordre. La vente de cette édition s'annonçait comme devant être très importante lorsque la baisse du dollar, de la livre sterling et de diverses autres valeurs, les restrictions concernant l'exportation des devises devenant de plus en plus sévères, elle s'arrêta tout à coup nous laissant en stock plus de 1.000 exemplaires désormais inutilisables.
- 3°. Contributions. On sera sans doute surpris du nombre de cotisations arriérées (voir Annexe B) et du montant qu'elles représentent. Cela provient non seulement des difficultés, parfois insurmontables, que l'on rencontre lorsqu'il s'agit d'exporter des capitaux, mais de ce que quelques Obédiences ont fait d'énormes pertes d'argent ou ont grand'peine à percevoir les droits de capitation de leurs loges et de leurs membres. Des mesures seront prises par le Comité Exécutif dans sa séance du mois de mai 1935, à l'égard de certaines d'entre elles qui aggravent encore ce retard dans leur paiement en ne répondant jamais aux nombreuses réclamations de la Chancellerie.

Lé montant des contributions perçues (Annexe A) est en baisse étant donné que quelques Obédiences ont vu diminuer le nombre de leurs membres par suite de la crise qui sévit sur le monde entier, modifiant la situation matérielle d'une quantité de Francs-Maçons.

4°. — Dons. — Les dons n'ont pas atteint la moyenne de ces dernières années; la raison en est fort plausible, mais, là aussi, les Obédiences membres ont un effort à faire en faveur de natre œuvre.

5°	_	Chancellerie.	(Ce	chapitre	comprend	:
----	---	---------------	---	----	----------	----------	---

a)	l'allocation au Grand Chancelierfrs.	1.200,—
70)	le lover et l'entretien des locaux	1 800 -

- c) le salaire d'un employé (dactylo). » 1.800.—
- d) les frais de déplacement du Grand Chancelier et réceptions...... 593,30

6°. — Publications. — L'impression du compte rendu « in extenso » du Convent de 1932, édité en 1933, s'élevant à francs 1.215,80, est comprise dans le chiffre de frs. 1.253,40 indiqué aux dépenses, cette facture ayant été payée en 1934.

Bien que chaque numéro du « Bulletin » contienne une longue nomenclature d'ouvrages maçonniques mis en vente par la Chancellerie, il n'est fait qu'un très faible usage de nos services. En outre, les éditions de l'A. M. I. ne donnent pas lieu à de fréquentes commandes. Une plus grande diffusion du « Bulletin » aurait certainement pour résultat d'augmenter les recettes relatives au chapitre publications.

7° — Publicité. — En raison de la difficulté des affaires, la rubrique se rapportant aux annonces est en diminution sur les exercices précédents. Il nous serait agréable que les Obédiences membres de l'A. M. I. recommandent à leurs FF. de recourir à ce moyen de publicité dans notre « Bulletin » qui, malgré le chiffre actuellement restreint de ses souscripteurs, est envoyé à de nombreuses Loges et bibliothèques, atteignant ainsi beaucoup plus de lecteurs que nous ne comptons d'abonnés.

8°. — Frais généraux. — Détail des dépenses :

Poste, télégraphe, téléphone, expéditions	frs.	1.022,51	
1er à compte sur machine à reproduire Ges-			
tetner (échange contre soulte de frs. 300)	>>	200,—	
Fournitures de bureau	>	156,70	
Impressions	>>	147,—	
Local d'archives: rayonnage et loyer (150)	>	290,—	
Divers: collaborateurs, traductions, achats	>	158,—	
Versements à la G. L. de l'Ukraine	>	380,56	
Travaux pour le Cercle Maçonnique International (remboursé)	»	61,40	
	"	2416.17	

Détail des Recettes:

Intérêts en Comptes	frs.	17,35	
Bénéfice sur changes	>>	32,35	
Remboursement de frais de poste	>>	25,28	
Dons en faveur de la G. L. de l'Ukraine	>>	$380,\!56$	
Remboursé par le C. M. I	>>	61,40	
	»	516,94	_

Le Bilan au 31-XII-34 annonce un excédent d'actif de frs. 3.890,65, en augmentation de frs. 908,77 sur l'année précédente, mais il prévoit une rentrée de contributions de frs. 2.000. — qui, bien que très inférieure aux sommes dues, peut ne pas se réaliser complètement. Il faut évidemment tenir compte que les cotisations de 1935 pourraient accuser un montant de non perçu plus fort que celui de 1934.

Nous ne devons considérer comme actif réel que la somme de frs. 1.782,65, représentée par les espèces en Caisse, en Banque et aux Chèques postaux.

§ VII. — CONCLUSIONS

Je tiens cependant à terminer ce Rapport par des conclusions optimistes, malgré le déficit d'exploitation de frs. 1.253,03, ramenant nos réserves disponibles à frs. 1.782,65.

Cela peut paraître paradoxal, pourtant, en regardant autour de moi et en examinant la situation dans laquelle se trouvent placées d'autres institutions internationales, sociétés ou fédérations ayant leur siège à Genève ou ailleurs, je constate qu'elles se heurtent à des difficultés financières du même ordre, sinon plus graves, que leurs recettes ont non seulement diminué dans des proportions considérables, alors qu'elles ont de plus grands frais que ceux de l'A. M. I. et un budget de dépenses par conséquent beaucoup plus élevé, mais qu'elles se trouvent encore dans la nécescité de suspendre leurs publications ou dans l'impossibilité d'organiser leur congrès, faute de participants. Or, nous n'avons renoncé ni à publier notre « Bulletin », ni à réunir le Comité Exécutif aux époques régulières. Au contraire, le Convent de Luxembourg a eu un grand succès, tant au point de vue des travaux que nous lui devons qu'à une réjouissante participation de délégations. Notre législation maconnique internationale s'est enrichie de plusieurs chapitres et la Grande Chancellerie a été chargée d'administrer un nouveau service: l'Office de Documentation, qui fonctionne à la satisfaction de tous nos adhérents.

Certes, il ne faudrait pas se bercer d'illusions et croire que nous sommes désormais à l'abri des catastrophes, mais au milieu d'un monde où les valeurs spirituelles présentent tant de ruines et son cotées si bas, la situation morale qu'a su conserver l'A.M.I., les bonnes volontés qu'elle a rencontrées pour maintenir sa situation matérielle à un niveau relativement sain, sont une preuve de force et de vigueur qui est de bon augure pour les temps futurs.

Lorsque l'on sera revenu partout à une situation plus normale, que la crise sera vaincue, l'on pourra dire avec une légitime fierté: Nous avons maintenu dans la bonne voie, contre vents et marées, l'esquif de la Franc-Maçonnerie internationale et c'est sans avaries, l'honneur sauf, que l'équipage revient au port, battant pavillon d'azur à l'étoile tlamboyante!

Genève, le 25 mars 1935.

Le Grand Chancelier, J. MOSSAZ.

Annexe

STATISTIQUE DE LA CORRESPONDANCE

A. — LETTRES EXPEDIEES (par pays de destination)

Europe:

•	
Allemagne	1
Angleterre	1
Autriche	34
Belgique	90
Bulgarie	24
Danemark	3
Ecosse	2
Espagne	99
Finlande	1
France	170
Gibraltar	1
Grèce	25
Irlande	2
Luxembourg	29
Norvège	12
Pays-Bas	4
Pologne	18
Portugal	14

Report	530	
Roumanie	8	
Suède	4	
Suisse	89	
Tchécoslovaquie	38	
Turquie	$\frac{51}{28}$	740
Yougoslavie	-0	748
Asie:		
Iles Philippines	3	3
Afrique:		
Abyssinie	1	
Egypte	6	
Libéria	2	9
Amérique du Nord:		
Canada	4	
Etats-Unis	54	
Mexique	46	104
Amérique Centrale, Antilles:		
Costa Rica	1	
Cuba	12	
Guatemala	1	
Haïti	15	
Honduras	15	
Nicaragua	1	
Panama	14 18	
Porto Rico	2	
San Salvador	15	94
	10	
Amérique du Sud: République Argentine	13	
Bolivie	12	
Brésil	13	
Chili	18	
Colombie	13	
Equateur	12	
Paraguay	13	
Pérou	14	
Uruguay	12	405
Venezuela	15	135
Océanie:		
Australie	1	
Nouvelle Zélande	1	2
		1.095

B. — LETTRES EXPEDIEES (par objet tra	ité)	
B. — LETTRES EXPEDIEES (par objet tra 1. — Administration: Comité Exécutif et Comité Consultatif Obédiences membres 2. — Finances 3. — Candidatures 4. — Publications 5. — Publicité 6. — Convent de 1934 (organisation, Thème d'étude, Résolutions, etc.)		238 160 80 53 39 25
7. — Renseignements concernant: La situation de la Fr. M. La Régularité, les Droits de Territorialité. L'échange de relations off. La défense de la Fr. M. (documentation) Conférences, délégations, etc. Condoléances, jubilés, félicitations Rituels Divers 8. Propagande en faveur de l'A. M. I.	18 10 14 31 7 10 8 27	125 39 1.095
COMPTE RENDU FINANCIER		
EXERCICE 1934		
BILAN D'ENTREE AU 31-12-1933 Actif:		
Capital disponible au 31-12-1932	frs.	2.554,14 1.800,— 362,— 481,54
Passif:	*	5.197,68
Solde impression Annuaire 1932	frs. » »	1.000.— $1.215,80$ $2.981,88$
	*	5.197,68

RESULTATS GENERAUX

				Exc	ÉDENTS
		Recettes	Dépenses	Profits	Pertes
Bulletin	frs. » » »	888.— 99.— 8.218,40 516,94 357,50	1.726,20 1.000.— 2.416,17	8.218,40 357,50	838,20 901.— 1.899,23
Chancellerie:					
frs. 1.800.— » 1.200.— » 1.800.—					
» 1.800.— » 593,30			5.393,30		5.393,30
Publications	» »	101,45 $464.$	1.253,40	464.—	1.151,95
Divers	>	101.	109,25		109,25
	>	10.645,29	11.898,32	9.039,90	10.292,93
Déficit de l'exercice 193	4.	1.253,03		$1.253,\!03$	
		11.898,32	11.898,32	10.292,93	10.292,93

BILAN DE SORTIE AU 31-12-1934

Actif:

Capital disponible au 31-12-1933. Contributions à percevoir (8.500). Publicité à encaisser.	"	3.035,68 2.000.— 108.—
Passif:	»	5.143,68
Déficit de l'exercice 1934 Excédent d'actif	. frs.	1.253,03 3.890,65
Excédent d'actif au 31-12-1934 frs Excédent d'actif au 31-12-1933 »	» 3. 3.89 2.98	5.143,68 00,65 61,88
En augmentation de		8.77

SITUATION AU 31-12-1934 (Capital disponible)

Capital au 31-12-1933 Déficit de l'exercice 1934	frs.	3.035,68 $1.253,03$
Capital disponible au 31-12-1934 Se décomposant comme suit :	*	1.782,65
Caisse	frs.	114.37
Banque	>	897,90
Chèques postaux	>	770,38
Somme égale	>	1.782,65

Genève, le 21 février 1935,

Le Grand Chancelier, J. MOSSAZ.

ANNEXE

A. — CONTRIBUTIONS PERÇUES

en 1934			
	1932	1933	1934
G.'. O.'. de Belgique fr	·s.		500.—
C. L. de Bulgarie			130.—
G., O. de France			2.080
G. L. de France			1.320.—
G.: O.: de Grèce			320
G. L. de Luxembourg		80.—	80.—
			210.—
G. L. Polarstjernen			150
G. L. de Pologne		270.—	
G. O. de Portugal		-10.	500.—
C. L. Suisse Alpina			165.—
G.'. L.'. Nat. de Tchécoslovaquie			122,20
C.'. O.'. de Turquie (à compte)			200.—
G. L. Yougoslavia			60.—
G.: L.: La Oriental-Peninsular (à c.).			00.—
G O. de Haïti	122		0- 99
G.'. L.'. de Panama	141,25	140	95,33
G. L. de Honduras			92,50
G. L. de Honduras	900.—		
G.'. O.'. du Brésil			307
G.'. L.'. du Chili	79,87		
G.'. L.'. de la Rép. Argentine (à c.)	,.		153,25
C.'. L.'. du Venezuela		100	6.485,28
fue	1.243,12	490	0.100,20
Tota	1	frs.	8.218,40
1000			

B. — CONTRIBUTIONS DUES

Les sommes indiquées sont approximatives

	1931	1932	1933	1934	
G., L. de Vienne (*)				280.—	
C., L. de Bolivie				110.—	
C.'. O.'. du Brésil (**)			900	900.—	
G.', L.', du Chili (*)	300.—	300	300.—		
G.'. L.'. de Colombie	100	100.—	100.—	100.—	
G.'. L.'. de l'Ile de Cuba		600.—	600.—	600.—	
G. L. de l'Equateur			70.—	70.—	
G. O. Espagnol (*)				420.—	
G.'. L.'. Espagnole			100.—	100.—	
G. O. de Haïti			130.—	130.—	
G. L. La Oriental-Peninsular (solde)			80.—	
C.'. L.'. du Paraguay				70	
G.: L. du Pérou				140	
G. L. de Porto Rico			500	- 500.—	
G. O. du Portugal				270.—	
G. L. de la Rép Argentine (sol	lde)			?	
C. L. Cuscatlan (*)	uc)		80	- 80.	
G. O. de Turquie (*) (solde)				180.—	
G. O. de l'Uruguay				?	
0 .				350.—	
G. L. Valle de Mexico (*)					
G. L. del Pacifico (*)				130.—	
soit on total anginan \$ 500 france	0				

soit au total environ 8.500 francs.

(*) Ces contributions ont été payées depuis le bouclement des comptes.

(**) La contribution de 1933 a été payée depuis le bouclement des comptes.

Compte rendu de la session du Comité Exécutif

tenue à Bâle, au siège des Loges bâloises, Byfangweg, 13

La séance est ouverte à 9 h. 40 sous la présidence du T.'. III. Fr.'. Constant Pierre, président.

Sont présents : Comité Exécutif : les TT.'. III.'. FF.'. : van der Linden (G.'. O.'. de Belgique); C. Gonzalez et F. Cou (G.'. O.'. Espagnol); Dumesnil de Gramont et L. Doignon (G. L.'. de France); F. Court (G.'. O.'. de France); A. Daubent

(G.'. L.'. de Luxembourg; C. Pierre (G.'. L.'. Nat. de Tchécoslovaquie); D. Militchevitch et D. Tomitch (G.'. L.'. Yougoslavia); M. Poblete-Troncoso (G.'. L.'. du Chili, délégation sud-américaine) et J. Mossaz, Grand Chancelier.

Comité Consultatif : les TT.'. III.'. FF.'. : Ch. Magnette (Belgique) ; J. Maréchal (G.'. L.'. de France) et A. Groussier (G.'. O.'. de France).

Sont excusés : Comité Exécutif : Grande Loge de Bulgarie, Grande Loge Espagnole, Grand Orient de Grèce, Grande Loge de Pologne, Grand Orient de Turquie et Grande Loge de Porto Rico.

Comité Consultatif : les TT.'. III.'. FF.'. : R. Engel et V. Carpentier (Belgique); F. Esteva (Espagne); A. Mille (France).

- Le T.'. III.'. Fr.'. C. Pierre, président, salue les TT.'. III.'. FF.: von Sury, G.: M.: et F. Uhlmann, G.: M.: adj., de la Grande Loge Suisse Alpina, qui, en nous accordant l'hospitalité officielle de leur Grande Loge, nous font l'honneur d'assister à l'ouverture de nos travaux. C'est une grande joie pour les FF.: présents; il en sera de même pour tous les membres de l'A. M. I. qui seront heureux de reprendre personnellement contact avec les dirigeants de la Franc-Maçonnerie suisse si gravement menacée, contact qui s'était fait plus rare au cours de ces dernières années. Le Fr.: Pierre rappelle le rôle joué dans notre Association par la Grande Loge Alpina et par ses chefs, soulignant qu'elle en fut l'instigatrice et la fondatrice. Il remercie les Loges de Bâle d'avoir mis leurs confortables locaux à la disposition du Comité et exprime l'espoir qu'une collaboration étroite, inspirée par le même idéal d'universalité maconnique, sera rétablie entre la Grande Loge Suisse Alpina, l'A. M. I. et son Comité Exécutif, dans un avenir très prochain.
- Le T.'. R.'. G.'. M.'. K. von Sury souhaite la bienvenue aux délégués et représentants des Puissances maçonniques faisant partie du Comité de l'A. M. I. Il sait qu'il y a longtemps que notre Association n'a pas été reçue officiellement par la Grande Loge Suisse, mais les membres du nouveau Comité Directeur de l'Alpina sont d'ardents partisans de la Franc-Maconnerie universelle; ils n'ignorent par conséquent ni la valeur de l'A. M. I., ni l'importance du rôle qu'elle joue et qu'elle est appelée à remplir à l'avenir. Ils sont, pour des motifs semblables, très fermement attachés à la Ligue Internationale des Francs-Maçons qui unit les FF. .. MM. .. entre eux, comme notre organisation tend à le faire pour les Obé-·liences. Aussi tiennent-ils pour indispensable que ces deux organismes, aux attributions différentes, combinent leurs efforts et se prétent une aide fraternelle. Tout comme la L. I. F. se montre favorable aux buts de l'A. M. I. auxquels elle ne saurait elle-même atteindre, il souhaite que notre Association contribue réciproque-

ment à la prospérité de la Ligue et que ces institutions travaillent ensemble, chacune selon son plan et ses moyens, à faire triompher la Vraie Fraternité maçonnique universelle.

Par des applaudissements, le Comité de l'A. M. I. marque au C. M. von Sury la parfaite concordance de sentiments qui règne

entre lui et ses hôtes.

というと

Communications. — Le procès-verbal de la précédente session ayant été accepté, a été adressé, comme de coutume, à toutes les Obédiences membres, le 20 avril dernier. Le « Bulletin » n° 52 l'a également reproduit.

— Le Grand Chancelier — informe le Comité Exécutif que la délégation sud-américaine est maintenant définitivement constituée. Elle se compose des Grandes Loges du Chili, du Pérou, et du Grand Orient de l'Uruguay; ces trois Obédiences ont chargé le

T.'. III.'. Fr.'. Poblete-Troncoso de les représenter.

 La Grande Chancellerie a fait parvenir, le 9 février dernier. aux fins de corrections éventuelles, le texte de leurs interventions à tous les orateurs du Convent. L'un d'entre eux avant demandé que ce relevé ne soit pas imprimé in extenso, le Grand Chancelier voudrait connaître le sentiment du Comité à ce sujet. A son avis, l'impression de ces comptes rendus est d'une très grande importance car, au point de vue de l'histoire de notre Association, ils constituent un document de premier ordre. Les Convents de l'A. M. I. — ceux de 1924 et 1925 mis à part — ont tous fait l'objet d'une brochure que l'on peut relier pour la faire figurer dans les bibliothèques et archives des Grandes Loges, adhérentes ou non. Si l'on se bornait à n'établir qu'un résumé analytique, tel qu'il a été publié dans le « Bulletin » par exemple, ou qu'un extrait un peu plus étendu. reproduit au moven du multiplicateur, il est presque certain qu'ils ne trouveraient pas place dans les collections et cette l'acune serait regrettable. L'intérêt de l'A. M. I. est de faire connaître ses travaux et de montrer, par les discussions auxquelles ils donnent lieu, le soin qu'elle apporte à examiner les sujets et propositions présentés. En outre, et particulièrement en ce qui concerne les lois et règlements promulgués par elle, on aura besoin maintes fois de recourir aux débats qu'ils ont soulevés pour faire prévaloir l'esprit du législateur sur la lettre des textes, si ces derniers devaient être interprétés extensivement.

Le Grand Chancelier insiste pour que le Comité Exécutif maintienne, malgré la dépense, la tradition de l'impression du

compte rendu détaillé.

Une discussion s'engage sur cette question. On fait observer que certains passages citant des exemples ou invoquant des cas d'espèce, pourraient être mal compris par ceux qui n'ont pas assisté au Convent et créer ainsi des difficultés ou des froissements. En outre, il y a lieu de craindre qu'un exemplaire égaré par la poste ou détourné de sa destination, ne tombe entre les mains d'adversaires sans scrupules qui, tronquant le texte, en tireraient des arguments contre l'A. M. I. ou contre l'une ou l'autre de nos Obédiences membres.

Le Comité décide que le compte rendu sera imprimé mais que le Grand Chancelier en reverra la rédaction de façon à ne laisser subsister que ce qui est strictement indispensable à la clarté des délibérations, le relevé in extenso devant rester, en manuscrit original, aux archives de l'A. M. I.

— Le Grand Chancelier — signale que la situation de la Franc-Maçonnerie au Portugal s'est aggravée. L'interdiction dont elle était frappée jusqu'ici était plus théorique qu'effective mais, aux termes de récents décrets, il n'en est plus de même. Le Fr.: Mossaz a été avisé qu'il devenait dangereux d'exercer une activité quelconque dans le domaine maçonnique; il faudra probablement considérer dorénavant le Grand Orient Lusitanien Uni de Portugal comme une Obédience en sommeil.

On décide, avant de prendre une détermination, d'attendre les détails qui pourraient parvenir à la Chancellerie par des voies indirectes. Le Grand Orient Espagnol se déclare en mesure de fournir une documentation exacte à ce sujet; celle-ci sera communiquée au Grand Chancelier dès qu'elle aura pu être recueillie.

— Le Fr.'. Poblete-Troncoso qui a déjà envoyé à plusieurs membres du Comité un Memento sur l'œuvre accomplie par la S. D. N., en remet encore quelques exemplaires à cœux qui ne le possèdent pas. Ce Memento, en signalant les divers rouages, services et activité de l'organisme de Genève, est destiné à faire connaître cette institution et les droits qu'elle s'est acquis à la reconnaissance des peuples.

— Le Grand Orient de Turquie a adressé à la Grande Chancellerie une lettre dans laquelle il proteste contre la violation des droits de territorialité du Grand Orient de Belgique par la Grande

Loge d'Ecosse. Dont acte.

— La Grande Loge Espagnole demande à l'A. M. 1. de ne pas contribuer à la création d'une Grande Loge autonome à Gibraltar; elle craint que, profitant de son indépendance, celle-ci n'étende sa juridiction en territoire espagnol et marocain au détriment de l'union existant entre les deux Obédiences ibériques. Dont acte.

— A propos de la délégation sud-américaine, le Fr. . Poblete-Troncoso fait remarquer que nos adhérents américains se divisent en deux groupes : Amérique centrale et du nord et Amérique du sud. Le groupe central-nord à la tête duquel se trouve la Grande Loge de Porto Rico, relevant des Etats-Unis, n'est pas représentatif de l'Amérique centrale. Il estime qu'il serait équitable de donner une représentation au Mexique qui a des rapports plus étroits avec les Grandes Loges du centre de l'Amérique que la Grande Loge de Porto Rico.

Le Comité Exécutif prie le Fr.'. Poblete-Troncoso de préparer un projet de répartition territoriale des délégations américaines en vue du prochain Convent.

Rapport sur l'exercice 1934. — Le Grand Chancelier a rédigé son Rapport administratif sur l'exercice 1934; il sera reproduit et adressé à tous les membres de l'A. M. I.

Il soumet ensuite le compte rendu financier du dernier exercice soldant par un déficit de frs. 1.253,03, et accompagne chaque

rubrique de quelques commentaires.

Le Comité Exécutif examine la situation des Obédiences en retard dans le paiement de leurs contributions et décide de proposer à la Grande Loge de l'Ile de Cuba un arrangement de faveur concernant son arriéré, à condition que les cotisations des années suivantes soient payées régulièrement. Il prononce, par contre, la radiation de la Grande Loge de Colombie, à Barranquilla, qui n'a rien envoyé depuis 1931 et qui ne prend même pas la peine de répondre aux sollicitations de la Grande Chancellerie. Un délai lui sera accordé pour régler la somme due, la radiation ne devenant définitive que si, ce délai passé, la dite Grande Loge n'a pas satisfait à ses obligations.

En ce qui concerne les autres Obédiences retardataires, il est décidé, étant donné les raisons qu'elles invoquent, de leur accorder des délais pour leur permettre de s'acquitter de leurs dettes envers

l'A. M. I.

Le compte rendu financier, approuvé, sera adressé à toutes les Grandes Loges adhérentes.

Démission. — La Grande Loge de l'Ile de Cuba qui n'a pas payé ses contributions de 1932, 1933 et 1934, a présenté sa démission de l'A. M. I. par lettre du 1er avril dernier. Elle est dans l'impossibilité de faire face à ses obligations annuelles; la situation économique dans laquelle se trouve la République de Cuba a sa répercussion sur celle de la Grande Loge au point qu'il lui est très difficile de percevoir les cotisations de ses membres, malgré les réductions constantes qu'elle leur consent. Elle espère qu'une amélioration financière lui permettra de reprendre sa place au sein de l'A. M. I. dont elle se voit, à regret, obligée de se retirer.

Le Grand Chancelier — fait remarquer qu'aux termes des Statuts, la démission ne peut être acceptée que si la Grande Loge démissionnaire est en règle avec la Trésorerie de l'Association. On ne pourrait donc pas, dans l'état actuel, donner suite à cette demande de la Grande Loge de l'Ile de Cuba; il propose de lui accorder une réduction sur les contributions antérieures et de l'inviter à s'en acquitter, sous réserve que la cotisation annuelle soit payée intégralement dès 1935, sur la base fixée par le barème en usage. Le Fr.'. Mossaz rappelle les conditions dans lesquelles la Grande Loge de l'Ile de Cuba fut admise, les avantages que cette admission eut pour elle et il espère qu'elle reviendra sur sa décision en retirant sa démission.

Le Fr.'. Poblete-Troncoso — qui connaît la situation de l'Île de Cuba où il a séjourné il n'y a pas longtemps et qui s'est entretenu fréquemment avec les dirigeants de la Grande Loge, déclare que les événements survenus dans ce pays ont eu une répercussion considérable sur elle et, particulièrement, sur ses effectifs. Cependant, au cours des nombreuses conversations qu'il eut durant son séjour à La Havane, il a acquis la certitude que la Grande Loge de l'Île de Cuba, se rendant compte de l'importance du rôle joué par l'A. M. I., allait apporter désormais plus de régularité dans ses rapports avec notre Association.

Le Comité Exécutif décide que la question sera reprise à la prochaine session lorsque la Grande Loge intéressée aura répondu

à l'offre d'arrangement de la Grande Chancellerie.

Situation de la Franc-Maçonnerie internationale. — Le Grand Chancelier — passe en revue les événements qui se sont produits au sein de la Franc-Maçonnerie des divers pays, en Europe plus particulièrement, au cours de ces derniers mois.

Il résulte de cet exposé qu'un mouvement d'opposition plus ou moins accentué se manifeste contre notre Ordre. Les griefs que l'on invoque contre nous sont, à peu de choses près, les mêmes partout : on nous accuse d'être les artisans de la révolution, de pactiser, ici, avec le bolchevisme, là, avec la réaction. On ne s'embarrasse ni de scrupules, ni de logique pour nous signaler à la vindicte publique et l'on devine sous l'apparente diversité des attaques, une uniformité de tendance qui révèle une unité de direction.

Tout récemment encore, le Portugal décréta la fermeture des Loges et l'illégalité de la Franc-Maconnerie. Le Grand Orient de Portugal dont le siège est fermé depuis plusieurs années, mais dont les Loges fonctionnaient avec l'approbation tacite des autorités, est désormais en sommeil : ses Ateliers ont suspendu leur activité. Les menaces dirigées contre nos FF. d'Espagne semblent vouloir être mises à exécution et le nouveau gouvernement pourrait bien se laisser entraîner à adopter des mesures semblables à celles du Portugal. En Suisse, la situation reste inchangée; l'initiative réclamant la suppression de la Franc-Maçonnerie ayant recueilli le nombre de signatures prévu par la Constitution, la loi sera soumise à la votation populaire. Le « Bulletin » a inséré quelques articles relatifs à la Franc-Maçonnerie suisse. En Hollande, en Grande Bretagne même, des mouvements offensifs sont signalés, ainsi qu'en Turquie et en d'autres régions de l'Europe. En Amérique latine où le catholicisme romain est la religion dominante, la lutte contre notre Ordre sévit à l'état endémique, comme en France. Bref, il n'est pas de pays, y compris l'Amérique du Nord, où nous ne soyons en butte à la calomnie. Cette crise qui ne peut être que

passagère aura toutefois des résultats différents de ceux qu'en attendent nos adversaires en ce sens qu'elle hâtera les redressements nécessaires et stimulera le sentiment maçonnique de tous les

Francs-Macons.

C'est aussi grâce à cette levée de boucliers que l'on voit s'extérioriser le sentiment de l'universalité maçonnique chez certaines Grandes Loges qui se tenaient jusqu'ici à l'écart et qui refusaient de sortir de leur isolement quelque peu égoïste. Des signes manifestes de cette évolution vers une fraternité plus active, plus complète, mieux organisée, apparaissent surtout dans la presse maç. des Grandes Loges des Etats-Unis.

L'histoire du monde nous prouve que les grandes époques de rénovation, de progrès, sont presque toujours survenues à la suite de temps troublés et difficiles. Aussi, devons nous avoir confiance dans la pérennité de l'Idée maçonnique. Notre Ordre sortira non seulement victorieux de cette guerre, mais plus fort, plus vivant, parce que la cohésion entre les Obédiences nationales sera devenue

plus étroite.

Après cet exposé, quelques membres du Comité Exécutif apportent des renseignements complémentaires sur la situation de

la Maconnerie dans leur pays.

Le F.'. Gonzalez — explique qu'en Espagne, la presse, le clergé et les partis réactionnaires se sont livrés à de violentes attaques contre la Franc-Maçonnerie. On a envisagé, sans succès, d'interdire aux militaires de faire partie de notre Ordre. La presse libérale réagit avec vigueur et son intervention fut efficace. Dans les Loges, le nombre de demandes d'admission est très élevé et nécessite une vigilance constante de la part des Francs-Maçons quant au recrutement des membres.

Le F.'. Militchevitch — signale qu'une violente campagne se mène en Yougoslavie. Un député — prêtre catholique — a proposé une loi interdisant la Franc-Maçonnerie, mais le parlement l'a fort mal accueillie et le ministère n'a même pas répondu à l'orateur. Romains et orthodoxes sont d'accord pour poursuivre notre organisation de leur haine. La presse catholique compte 70 périodiques alors que les Francs-Maçons n'ont qu'un seul journal hebdomadaire pour défendre leurs idées. Un concordat doit être passé prochainement entre la Yougoslavie et le Vatican et celui-ci prévoit que des pénalités pourront être prises contre les prêtres qui se mêleront de politique.

Statuts et législation. — La Commission permanente de législation a siégé deux fois depuis sa nomination par le Convent de Luxembourg, dans le but de collationner les textes des divers règlements, lois, articles des Statuts, promulgués par l'A. M. I. Elle est arrivée à la conclusion qu'il faudrait faire une distinction entre les Statuts proprement dits, et les règlements, additifs ou disposi-

tions d'ordre international, votés par nos Convents. La Commission a adopté un projet de classification, établi de façon rationnelle par la Chancellerie. Le Comité Exécutif l'accepte en principe avec les propositions qu'il contient. Le texte des Statuts et Règlements, tel qu'il est arrêté par la Commission, sera envoyé aux membres du Comité Exécutif qui l'examineront; il en sera délibéré à la prochaine session.

Propagande en fareur de l'A. M. I. - Le Grand Chancelier explique que dans la propagande qu'il s'efforce de faire en faveur de l'A. M. I., il rencontre des difficultés, tant au sein des Obédiences adhérentes qu'auprès de celles qui ne font pas partie de notre Association. Il déplore, en particulier, le peu d'empressement que mettent les Obédiences membres à renseigner leurs Ateliers sur notre organisation et sur l'œuvre qu'elle accomplit. La plupart des Loges et la grande majorité de leurs membres ignorent tout de notre activité, confondent l'A. M. I. avec d'autres institutions ou. se confinant étroitement dans leur cadre local, n'étendent pas leurs connaissances au-delà du cercle de leur propre Obédience. La Chancellerie ne peut atteindre les FF.: ou les Loges susceptibles d'apporter une collaboration utile, une aide matérielle ou une contribution à la rédaction du « Bulletin » car elle ne les connaît pas. Les autorités maconniques seules sont à même d'intéresser leurs organes aux questions maconniques avant un caractère international. Il est fréquent de rencontrer de vieux Francs-Macons, des VV. de Loges qui n'ont jamais entendu parler de l'A. M. I. ou qui ont tout oublié de son existence depuis longtemps. En outre, les changements qui se produisent dans la direction des Grandes Loges dont les Dignitaires se renouvellent parfois entièrement, sont une cause de régression dans les rapports entre l'Obédience et la Grande Chancellerie qui doit alors recommencer sa propagande pour amener les nouveaux GG.". MM. et GG. SS. à connaître notre œuvre. Il arrive trop souvent encore que les Secrétariats ne se donnent pas la peine de répondre aux communications de la Grande Chancellerie, considérant sans doute qu'ils ont assez à faire à expédier les affaires intérieures de leur Grande Loge. Ce cas s'aggrave encore lorsque le personnel de ces Secrétariats vient à changer.

Ce ne sont là que quelques uns des obstacles qui entravent notre développement ; ils s'expliquent étant, en partie, naturels, nous le savons, mais nous en souffrons trop pour ne point les signaler à l'attention des intéressés. Par contre, il convient de rendre hommage au zèle et au dévouement de certaines Obédiences adhérentes chez lesquelles nous rencontrons une bienveillance aussi réconfortante qu'encourageante.

Dans le but d'intéresser toujours plus nos membres à nos travaux, les rapports, mémoires et correspondances de la Chan-

cellerie sont transcrits en espagnol à l'usage de nos FF.'. américains. Quand nous nous adressons à des Obédiences anglo-saxonnes, nous les rédigeons en anglais. Nous avons constaté que cette manière de faire donne d'excellents résultats car le destinataire d'une communication écrite dans une langue étrangère — surtout si, reproduite au multiplicateur, elle a l'apparence d'une circulaire — est tenté de la classer sans en prendre connaissance. A ce sujet, le Grand Chancelier tient à remercier les FF.'. (dont deux font partie du Comité Exécutif) qui ont l'amabilité de traduire ces textes.

Grâce à des relations personnelles, établies entre le Grand Chancelier et un certain nombre d'écrivains ou d'éditeurs de magazines maconniques, l'A. M. I. a cessé d'être inconnue aux Etats-Unis. Il était difficile depuis que la Grande Loge de New-York était sortie de notre Association, de faire connaître notre œuvre aux FF.: américains. Une sorte d'ostracisme se manifestait dans les journaux et revues de ce pays; on observait à notre égard un silence quasi absolu que l'on ne rompait de temps à autre que pour publier des communications plutôt défavorables. Des circonstances sur lesquelles il ne convient pas de revenir ici ont modifié sensiblement la conception de la solidarité maconnique universelle. La Société des Philalèthes, en particulier, a obtenu, dans ce domaine, des résultats qui méritent notre admiration. Cette Académie avant appelé le Grand Chancelier au nombre de ses 40 Compagnons, les magazines maconniques les plus importants n'ont cessé depuis lors d'accorder une large place aux comptes rendus de nos travaux. Des GG.'. MM.'., des GG.'. SS.'., des Présidents de Commissions des Relations extérieures de diverses Grandes Loges, sont entrés en rapports directs avec notre Chancellerie; deux d'entre eux ont rendu visite au Grand Chancelier à l'occasion d'un voyage en Europe. D'autres nous ont envoyé, pour le « Bulletin », des articles sur des sujets d'histoire, de droit ou de doctrine.

C'est le côté le plus réjouissant de la propagande effectuée au cours de ces dernières années. Certes, nous n'avons pas encore enregistré l'adhésion de quelque Grande Loge de l'Amérique du Nord, mais le Grand Chancelier affirme aujourd'hui que les plus grands espoirs sont permis. On l'engage vivement à venir aux Etats-Unis pour prendre contact avec les dirigeants des Grandes Loges en vue de faire connaître notre Association, ses buts et ses travaux. Hélas, notre situation matérielle nous interdit une telle dépense! Il faudrait tenter cependant de mettre ce programme à exécution sans trop tarder car les circonstances n'ont jamais été aussi propices. A l'appui de ce qui précède, le Grand Chancelier lit quelques passages de lettres émanant de hautes personnalités maçonniques américaines; puis, après avoir constaté que toutes les Grandes Loges de l'Amérique du sud, presque toutes celles de l'Amérique centrale et de l'Europe appartiennent aujourd'hui à notre Association. il

passe en revue les Obédiences susceptibles de solliciter leur admission à plus ou moins bref délai, et celles dont il serait prématuré d'espérer la candidature.

Périodicité des Convents. - Reprenant la proposition du Grand Orient de Turquie, le Comité Exécutif examine la possibilité de réunir le Convent annuellement au lieu de tous les deux ans et décide de maintenir le statu quo. En effet, le Comité Exécutif chargé de la partie administrative et de la direction des affaires courantes de notre Association, siège en général 3 fois par an; il lui serait difficile d'accomplir son travail en réduisant le nombre de ses sessions, à moins d'en prolonger la durée, ce qui présenterait alors d'assez graves inconvénients pour les délégués. En outre, les questions qui doivent être traitées par le Convent ne seraient plus préparées avec le même soin avant d'être soumises aux Obédiences adhérentes appelées à en délibérer et les rapports généraux ne pourraient être ni établis, ni communiqués en temps opportun. D'autre part, le déplacement des délégués occasionnerait des frais devant lesquels certaines Grandes Loges reculeraient, au détriment de l'intérêt moral de nos Convents.

Office de Documentation. — Le Grand Chancelier — annonce que cet Office, institué par le Convent de Luxembourg, est entré immédiatement en activité et que 13 communications ont été transmises sur différents sujets dont quelques-unes à titre strictement confidentiel. A la suite de ces communications, la Chancellerie a reçu des remerciements de plusieurs Obédiences. Malheureusement, il ne semble pas que l'on se soit donné beaucoup de peine pour renseigner notre Office, car divers faits d'actualité, certains événements ayant eu lieu ici ou là, ne sont parvenus à la connaissance du Chancelier que par la voie de la presse maçonnique et ce n'est que bien rarement qu'ils ont fait l'objet d'un avis spécial de la Puissance intéressée.

Résolutions du Convent de Luxembourg. — Le Grand Chancelier — déclare que l'envoi à toutes les Obédiences régulières du monde des Résolutions et Vœu relatifs au Thème d'étude du Convent de 1934, a produit des résultats inespérés. Ces résolutions ont été accueillies avec intérêt; de nombreuses lettres sont parvenues à la Chancellerie à leur sujet témoignant toutes, à des degrés divers, leurs félicitations à l'A. M. I. et signalant les dispositions spéciales auxquelles elles ont donné lieu. Lecture est faite de la liste de ces réponses et des journaux maçonniques qui ont reproduit ces décisions, soit intégralement, soit en résumé, en les faisant suivre parfois de commentaires.

Le Comité enregistre avec joie ce résultat et demande au Grand Chancelier de transmettre à tous nos membres la nomenclature de ces Grandes Loges et de ces journaux. Candidatures. — a) La Grande Loge de la République de Colombie, à Bogota, a présenté récemment une demande d'admission sans indiquer les 3 Puissances maçonniques qui patronnent sa candidature. Le Grand Orient de Grèce a fait savoir cependant qu'il l'appuyait. Il y a donc lieu d'attendre que les deux autres parrains soient désignés avant de délibérer sur cette admission. Le Grand Chancelier donne les meilleurs renseignements sur l'activité de cette Grande Loge et affirme qu'elle est parfaitement régulière.

Le Fr.'. Poblete-Troncoso — apporte quelques explications sur le régime territorial de juridiction maçonnique en Colombie.

Aux termes des Statuts, la Grande Loge de Colombie, à Barranquilla, membre de l'A. M. I., devrait obligatoirement figurer au nombre des garants de cette candidature, mais comme sa radiation provisoire vient d'être prononcée par le Comité Exécutif, il n'y aura lieu de l'exiger que si elle régularisait sa situation en temps opportun et sous réserve d'examiner ses motifs en cas d'opposition éventuelle.

b) La Grande Loge Symbolique d'Allemagne (en exil), dont les progrès sont réjouissants et qui établit un lien entre les Francs-Maçons ayant appartenu à cette Obédience ayant sa dissolution en Allemagne, demande qu'il soit tenu compte de ses efforts et que l'A. M. I. veuille bien l'admettre parmi ses membres.

Le Comité Exécutif ne peut que l'assurer de sa sympathie et la féliciter du travail qu'elle accomplit, mais il ne lui est pas possible de donner suite à sa requête. Les déclarations faites antérieurement concernant la Grande Loge Symbolique d'Allemagne sont formelles et gardent toute leur validité. Il n'est pas opportun de revenir sur ces décisions dans les conditions actuelles, étant donné que cette Grande Loge n'exerce pas son activité sur le territoire de sa juridiction normale.

— Le Grand Chancelier — présente un court rapport sur la Grande Loge de Palestine et le Grand Orient du Liban qui se sont adressés à de nombreuses Obédiences membres de l'A. M. I. pour obtenir l'échange de Garants d'amitié et ajoute qu'il procède à une enquête plus approfondie sur ces deux nouvelles Puissances maçonniques.

Convent de 1936. — Le Comité Exécutif, tenant compte du succès qu'ont remporté les Résolutions votées par le Convent de Luxembourg, et de l'intérêt suscité par les discussions qui s'élevèrent au cours des séances, examine quelques thèmes destinés à être soumis à l'étude de nos adhérents en vue du prochain Convent de 1936.

Après en avoir discuté, diverses suggestions se transforment en une question d'ordre général: la *Défense de la Civilisation* que le Comité retient comme sujet éventuel, mais cette proposition sera reprise à la session suivante et la décision qui interviendra sera communiquée à tous les adhérents.

Propositions diverses. — Le T.'. III.'. Fr.'. Militchevitch préconise de chercher à établir un contact entre les SS. CC. confédérés et l'A. M. I. en vue d'une collaboration pour défendre la Franc-Maçonnerie contre les attaques de ses adversaires.

Il demande, en outre, que la Franc-Maçonnerie universelle proteste par une déclaration officielle, contre les procédés déloyaux que certains milieux emploient pour faire naître entre les nations des conflits qui risquent de les conduire fatalement à la guerre.

Le Comité, après discussion, arrête le texte d'une lettre — qui sera adressée en juin prochain au Convent des SS. CC. de Bruxelles — par laquelle, en leur remettant le texte des Résolutions de Luxembourg, l'A. M. I. attirerait l'attention des délégués sur l'importance que pourrait avoir un manifeste rédigé dans ce sens et émanant de cette réunion.

La Grande Chancellerie est priée de faire le nécessaire auprès du S. G. Comm. du Sup. Conseil de Belgique, chargé de l'organisation du Convent.

Il va sans dire qu'il n'est nullement question de joindre les activités des deux organismes, mais d'informer simplement les SS. CC. de ce qui a été fait dans l'intérêt général de notre Ordre. Les membres de l'A. M. I. qui appartiennent aux Sup. Conseils voudront bien présenter, au nom du Comité Exécutif, le vœu de notre Association.

La seconde partie de la proposition du Fr.. Militchevitch touche, par contre, à des questions fort délicates et la protestation dont il parle devrait être rédigée sous une forme qui ne donnerait pas lieu à des interprétations erronées, préjudiciables à la cause qu'elle tendrait à défendre.

Cette partie de la proposition est renvoyée au Comité Exécutif qui l'examinera à nouveau lors de sa prochaine réunion. Le T.'. Ill.'. F.'. L. Doignon est chargé de soumettre un rapport à son sujet.

La session est close à 16 h. 40.

Genève, le 28 juin 1935.

Le Grand Chancelier, J. MOSSAZ.

Un déjeuner, offert par les Loges bâloises, réunit à midi et demie, les membres du Comité Directeur et les représentants du Comité de l'A. M. I. dans la salle des banquets. — Le T.'. III.'. Fr.'. F. Uhlmann, G.'. M.'. adj. de l'Alpina, dit combien le Comité Directeur de sa Grande Loge est heureux de recevoir, sur le sol suisse, les éminents représentants des Grandes Loges et Grands Orients amis, faisant partie du Comité de l'A. M. I. Il fait allusion à la situation délicate dans laquelle se trouvent plusieurs Maçonneries par suite des menées déloyales de nos adversaires et décrit celle de la Maçonnerie suisse, en particulier.

En qualité de président de la Commission de Défense de la Grande Loge Alpina, il cite les résultats obtenus, soit par la publication d'articles dans la presse, de brochures ou par les affiches apposées dans les villes, soit par certains procès et notamment par celui intenté par les Loges bâloises contre le sieur Leonhardt, condamné pour diffamation. Il affirme que la Franc-Maçonnerie suisse ne se laissera pas abattre et que la persécution dont ses FF. . sont l'objet aura pour résultat de les unir encore davantage tout en stimulant leur foi en l'avenir de notre Ordre.

Comme président de la Ligue internationale des Francs-Maçons, il souhaite qu'une collaboration intelligente s'établisse entre l'A. M. I. et elle, car la Franc-Maçonnerie doit être universelle,

sinon elle ne saurait être.

— Le T.'. III.'. Fr.'. Constant Pierre, président, rappelle que c'est en Suisse, sur l'initiative de la Grande Loge Alpina, que l'A. M. I. fut fondée en 1921 et salue la présence du T.'. III.'. Fr.'. Ch. Magnette qui assista à cette fondation dont il fut l'un des promoteurs. Il remercie le R.'. G.'. M.'. von Sury ainsi que le Comité de l'Alpina, de leur aimable accueil et, au nom des Obédiences représentées à cette réunion, il souhaite que la Franc-Maçonnerie suisse remporte une très prochaine victoire, nécessaire aux intérêts mêmes des Maçonneries des autres pays. Si notre Ordre devait être interdit en Suisse, dans la plus vieille démocratie du monde, cela aurait une dangereuse répercussion sur les conditions dans lesquelles certaines Grandes Loges luttent pour sauvegarder leur sécurité menacée, aussi est-ce avec un très grand intérêt que tous les Francs-Maçons suivent la marche des événements

Il approuve les paroles prononcées par le T.'. C.'. Fr.'. Uhlmann, G.'. M.'. adjoint qui vient de dire: « Quoi qu'il arrive et quelle que soit la solution qui interviendra, rien ne nous séparera de nos FF.'.; la Franc-Maçonnerie sera universelle ou elle ne

sera pas! »

Le T.'. III.'. Fr.'. Magnette, accédant au désir de tous les assistants, prend ensuite la parole en déclarant que si la fondation de l'A. M. I. eut lieu, il y aura bientôt quatorze ans, en Suisse, ses initiateurs, dont les principaux sont hélas décédés, furent des Francs-Maçons suisses. Il rappelle la mémoire des FF.'. Quartier-la-Tente et Reverchon, qu'il est juste d'évoquer en cet instant car

c'est grâce à eux que l'Universalité de la Franc-Maçonnerie est devenue une réalité, modeste encore, mais cependant active. Quoi qu'il advienne, l'histoire maçonnique enregistrera l'œuvre de ces

pionniers de l'A. M. I.

Il félicite le T.'. III.'. Fr.'. Uhlmann de sa déclaration, convaincu également que les Francs-Maçons suisses resteront toujours des Francs-Maçons quel que soit le sort que leur réservera la volonté populaire. Comme lui, il estime indispensable que la concorde et l'entente règnent entre les deux organismes maçonniques internationaux. Si les efforts accomplis n'ont pas encore réussi à créer l'harmonie universelle, les résultats obtenus ne resteront pas inféconds. Puissent les Francs-Maçons anglais et américains se persuader que si nos adversaires sortaient victorieux de la bataille, le même danger ne tarderait pas à les menacer sérieusement. En nous inspirant de cela, faisons-leur comprendre qu'il est temps d'établir une union effective et plus étroite entre toutes les Francs-Maçonneries du monde.

— Le Grand Chancelier termine la série des allocutions en adressant un hommage particulier aux TT.'. III.'. FF.'. Magnette, qui vient de fêter, et Groussier, qui fêtera sous peu, le cinquantième anniversaire de leur initiation maçonnique. Il retrace brièvement la carrière de ces deux éminents Maçons qui donnent un si magnifique exemple de fidélité à notre Ordre et de dévouement à leurs FF. Il leur souhaite de vivre encore longtemps en parfaite santé afin de prêter au Grand Orient de Belgique, au Grand Orient de France et à l'A. M. I., le précieux concours de leur expérience et d'entretenir chez leurs FF.'. la foi dans la réalisation de l'œuvre de fraternité que poursuit la Franc-Maçonnerie.

Avis officiels

A NOS ABONNES

La Grande Chancellerie tient à la disposition des abonnés qui désirent faire relier le « Bulletin », la Table des Matières du 4° Volume, comprenant les années XI-XII-XIII, n° 40 à 51. Celleci leur sera envoyée gratuitement sur demande adressée à la Chancellerie.

PUBLICATIONS

Nous prions instamment nos lecteurs de faire de la propagande en faveur de nos publications dont ils trouveront une liste en dernière page. Nous sollicitons également leur concours pour nous aider à obtenir des souscriptions au « Bulletin », trop peu connu encore au sein de nos Obédiences membres. Un abonnement gratuit d'une année sera offert aux FF. et aux Loges qui nous procureront trois nouveaux abonnés en 1935 (Prix de l'abonnement : 4 frs. suisses ou 20 frs. français).

L'Annuaire de la Franc-Maçonnerie universelle ne sera pas publié cette année. L'édition de 1932 est en vente au prix de 3 francs suisses.

Nous prions nos abonnés qui s'acquittent de leur abonnement par mandat-postal, de bien vouloir rappeler le nom sous lequel le service du « Bulletin » leur est fait. Les versements sont fréquemment effectués au nom d'un trésorier de Loge par exemple au lieu de porter celui de l'Atelier souscripteur et lorsque, dans la même ville, plusieurs LL. sont abonnées, on conçoit notre embarras quant à savoir à qui attribuer le dit paiement.

En outre, par suite du retard que mettent quelques abonnés à payer leur souscription, nous devons adresser à la fin de l'année, une dernière réclamation avant de boucler les comptes de l'exercice. Les FF... ou les LL.. qui s'acquittent en janvier ou en février de leur abonnement de l'année précédente, oubliant ce retard, croient avoir versé celui de l'année courante et sont persuadés qu'il y a erreur de notre part lorsque nous leur réclamons à nouveau l'abonnement en cours. Nous avons cédé à maintes reprises afin d'éviter des discussions ou des frais de poste, mais nous déplorons les sacrifices que cette négligence de nos FF... nous impose.

PUBLICITE

Nous invitons nos lecteurs à nous signaler les maisons qui seraient susceptibles de faire de la publicité dans notre « Bulletin ». Cette publicité intéresse tout particulièrement les hôtels restaurants, agences de voyage, librairies maçonniques, instituts d'éducation, etc.

Voici le tarif de ces annonces :

Par insertion:

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20 %. Pour quatre insertions, réduction de 25 %.

DIVERS

Propriété intellectuelle. — L'autorisation de reproduire les articles et informations contenues dans notre « Bulletin » est accordée exclusivement aux journaux et revues maçonniques. Tout

emprunt fait, par d'autres organes, sans notre autorisation, sera poursuivi selon la loi.

Adresses à retenir. — Siège et bureaux de la Chancellerie : 20, rue du Général Dufour, Genève.

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand, 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : Nº I. 3510.

Le Grand Chancelier, J. MOSSAZ.

Liste des Dons reçus par la Chancellerie

du 1er janvier au 30 juin 1935

Fr. Aug. Lambert, Neuchâtel	frs. suisses	20	>
G. L. Nationale de Tchécoslovaquie, Prague.		177	
G. L. Symbolique d'Allemagne en Exil,			
Jérusalem		12	>
Fr. Varjabedian, Diré-Daoua		16	>
4 FFMM. de Diré-Daoua		21	*
I. Fraternité Vosgienne, Epinal		12	>
L. Les Vrais Frères Unis, Le Locle		20	>
L. Delphes, Alexandrie		28	>
	frs. suisses	306	»

En remerciant les donateurs, nous nous permettons de faire appel à toutes les Loges et à tous nos FF. pour qu'ils nous aident à poursuivre notre œuvre.

Le Grand Chancelier, J. MOSSAZ.

Elections de Dignitaires

au sein des Obédiences membres de l'A. M. I.

Grande Loge Suisse Alpina, Berne. 1935-1940

Grand Maître G. M. adj. G. Secrétaire G. Trésorier	T. Ill. F.'. Dr. méd. Kurt von Sury. Dr. méd. Fritz Uhlmann. Arnold Wirth, prof. en retraite. Georges Spengler, vice-dir. de
C . Orateur	banque. Carl Flubacher, fabricant

Gran Logia Simbolica del Paraguay, Asuncion. 1935-1936

Grand Maître G.'. M.'. adj. 1° G.'. Surv. 2^{me} G.'. Surv. G.'. Secrétaire G.'. Trésorier T.'.Ill.'. F.'.: Juan Vicente Ramirez (1935-37).

Salvador Amodei (1935-37).

Manuel Blinder.

Domingo Franchi.

Raúl Serrano.

Juan Venzano.

REVUE MAÇONNIQUE

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

UNE BELLE MANIFESTATION DE FRATERNITÉ MAÇONNIQUE

L'Akazia Lodge n° 438, travaillant en langue allemande sous la juridiction de la Grande Loge de Californie, à Los Angeles, a vu se dérouler le 24 juin dernier, jour de la Saint Jean, une cérémonie maçonnique d'une importance considérable et d'une si haute portée qu'elle mérite d'être signalée à tous les Francs-Maçons.

La Loge allemande reçut ce jour-là, la visite officielle des membres et des Off. de la Loge française « Vallée de France » n° 329, de Los Angeles, placée, comme elle, sous l'Obédience californienne. Le but de cette cérémonie comportait l'initiation au 1° grade, par l'Atelier français, d'un candidat de la Loge Akazia, né en Suisse. On se servit pour cette initiation d'un ancien rituel qui, utilisé en France depuis plus de deux siècles, est encore en usage dans de nombreux pays d'Europe et dans les LL. françaises des Etats-Unis.

Le Temple fut trop petit pour contenir tous ceux que cette belle cérémonie avait attirés et tandis que 700 FF. s'installaient sur les colonnes, plus de 500 ne purent être admis, faute de place, D'après ce que m'a dit l'ancien V. M. Arthur Schramm, jamais la Loge Akazia n'enregistra pareille affluence de visiteurs.

Le V. de l'Akazia Lodge ouvrit les travaux en allemand, puis l'entrée du Temple ayant été accordée aux FF. français, celle-ci fut saluée par les applaudissements de l'assistance. L'on entendit ensuite une œuvre magnifique exécutée avec maîtrise par un orchestre de 30 musiciens; les Off. de la Loge Akazia cédèrent alors la place à ceux de la Loge « Vallée de France » qui procédèrent, dans leur langue, à l'initiation du candidat. Cinquante Grandes Loges et plus de trois cents Ateliers s'étaient fait représenter par un ou

par plusieurs FF.

Après l'initiation, le V. M. de la Loge Akazia remit le 1st maillet à l'ancien V. Arthur Schramm, organisateur de cette manifestation de fraternité maçonnique. Ce dernier salua d'abord la présence de l'Inspecteur de la Loge française et celui-ci, au nom des cent cinquante FF. qui l'accompagnaient, exprima leur unanime satisfaction d'avoir pu prendre part à une aussi belle cérémonie, attestant l'universalité de la Franc-Maçonnerie. Le Fr. Schramm adressa ensuite des paroles de bienvenue aux représentants des Grandes Loges ou Loges étrangères parmi lesquels se trouvaient cinq FF.-MM. chinois — qui par la voix du Fr. James Zee-Min-Lee, membre de l'Amity Lodge de Shanghaï, apportèrent le salut de leur Atelier —, le Fr. Jacob Brodtkorb, membre de la Loge St. Andreas d'Oslo (Norvège), enchanté d'être présent à cette solennité, et dix membres de l'English Masonic Ritual Society, appartenant à des Loges anglaises, canadiennes et australiennes.

Un ancien V. d'une Loge anglaise, exaltant la fraternité maçonnique universelle, déclara que cette réunion était la plus remarquable à laquelle il ait eu jusqu'ici le privilège de participer et qu'il était certain que tous les assistants en garderaient un sou-

venir qui ne pourrait jamais être effacé.

Le V. Schramm rappela qu'à peine vingt ans auparavant, un grand nombre de FF. se trouvaient sur les champs de bataille, combattant dans des camps opposés alors qu'aujourd'hui, présents à cette cérémonie, ils forment tous le vœu que la Maçonnerie, remplissant sa mission humanitaire, répande l'évangile de paix et de bonne volonté parmi les peuples afin que le retour d'une catastrophe semblable à celle de la dernière guerre nous soit épargné.

Cyrus Field Willard, Secrétaire de la Société des Philalèthes.

LA LÉGENDE DES TROIS ANNEAUX

L'expression « aux trois anneaux » se rencontre fréquemment ... notamment dans la terminologie maçonnique de langue allemande — soit comme appellation de Grande Loge, de Loges ou de triangles maç., soit comme adjonction déterminative à quelque nom

d'homme célèbre. C'est ainsi que l'une des deux Grandes Loges de Tchécoslovaquie s'appelle Grande Loge « Lessing aux trois anneaux », en allemand « Lessing zu den drei Ringen » et que la revue maçonnique fondée par le Fr. . Borda, de Reichenberg, organe officiel de cette Grande Loge, s'intitule également « Les trois Anneaux ». Plusieurs Loges d'Allemagne introduisirent ces trois anneaux dans leur titre distinctif.

Cette expression se rapporte à une légende qui figure dans Nathan le Sage (Nathan der Weise), l'œuvre magistrale du célèbre écrivain et Frand-Maçon allemand, Gotthold Ephraïm Lessing.

La Grande Loge « Lessing zu den drei Ringen », de Prague, a eu l'heureuse idée de rappeler cette légende en tête des souhaits de Nouvel-An qu'elle a adressés aux Puissances maçonniques de sa correspondance. Comme elle est peut-être inconnue de la plupart de nos lecteurs et qu'elle contient, en outre, sous sa forme gracieuse, un profond enseignement, nous pensons que sa place est tout indiquée dans notre revue maçonnique. A titre documentaire, la voici telle qu'elle nous est présentée en français :

Nathan. — Il y a de cela longtemps vivait en Orient un homme qui avait reçu d'une main chère une bague précieuse : la pierre était une opale aux reflets changeants ; elle avait la vertu secrète de rendre agréable, devant Dieu et devant les hommes, celui qui la portait avec cette conviction. Rien d'étonnant donc que cet homme de l'Orient ne la retirât jamais de son doigt et qu'il prît toutes ses mesures pour qu'elle demeurât toujours dans sa maison. Voici comment il procéda. Il laissa la bague à celui de ses fils qu'il aimait le mieux, ordonna formellement que celui-ci la laissât de même à celui de ses fils qu'il préférerait et que, toujours, sans tenir compte du droit d'aînesse, le fils le plus aimé devînt, par la seule possession de la bague, le chef de la maison. Comprends-moi, sultan.

.Saladin. — Je te comprends. Continue.

Nathan. — Ainsi, de fils en fils, cette bague arriva enfin à un père de trois fils, tous trois également soumis et qu'il aimait sans distinction. Seulement, de temps en temps, selon que l'un d'eux était seul avec lui, les deux autres ne se trouvant point là pour partager les effusions de son cœur, c'était tantôt celui-ci, tantôt celui-là, tantôt le troisième qui lui paraissait le plus digne de la bague: si bien qu'il eut la faiblesse de la promettre à chacun des trois... Cela alla ainsi indéfiniment, mais l'heure de sa fin approchait et l'excellent père se trouvait dans l'embarras. Il s'affligea de tromper deux de ses fils qui avaient comme l'autre sa parole!... Que faire ?... En secret il appela un orfèvre et lui commanda deux bagues sur le modèle de la sienne en lui recommandant de n'épargner ni frais, ni soins pour arriver à les rendre parfaitement sem-

blables L'orfèvre y parvint. Quand il rapporta les bagues, le père lui même ne sut plus distinguer la sienne. Heureux et content, il appelle ses fils, chacun en particulier et à chacun d'eux donne sa bague et sa bénédiction, puis il meurt... Tu entends, n'est-ce pas sultan ?

Saladin (embarassé et s'éloignant de Nathan). — J'écoute, j'écoute. Ton conte est-il bientôt fini ?

Nathan. — Il est fini. Ce qui suit, on le sait... A peine le père est-il mort que chacun se hâte de présenter sa bague et de prétendre être le chef de la maison. On examine, on querelle, on plaide. En vain : la véritable bague ne peut se reconnaître... (Après un silence pendant lequel il attend la réponse du sultan). Se reconnaître presque aussi peu qu'en ce moment la vraie croyance.

Saladin. — Comment ?... Voilà qui serait la réponse à ma demande ?

Nathan. — Tu m'excuseras de ne pas me prononcer sur la véritable bague puisque le père les a fait faire de telle façon qu'on ne pût les distinguer.

Saladin. — Les bagues ?... ne te joue pas de moi !... J'estime que les religions que je t'ai nommées sont faciles à distinguer jusque dans les vêtements, jusque dans le manger et dans le boire.

Nathan. — Mais non au point de vue de leur fondement... Car ne se fondent-elles pas toutes sur l'histoire ? écrite ou orale ?... Et cette histoire n'est admissible que par la foi et la croyance... n'est-ce pas ?... Or, quelle foi, quelle croyance met-on le moins en doute ?... les siennes, n'est-ce pas ? celles de notre sang, celles qui depuis notre enfance nous ont donné des preuves de leur amour ? Celles qui ne nous ont jamais trompé que lorsqu'il pouvait être salutaire de nous tromper... Dois-je croire moins à mes parents que toi aux tiens ? Ou inversement enfin. On peut arguer de même des chrétiens, n'est-il pas vrai!!

Saladin. — (Par le Dieu vivant cet homme a raison! Je ne puis que me taire).

Nathan. — Revenons à nos bagues. Donc les fils plaidèrent et chacun jura devant le juge qu'il avait reçu la bague de la main même de son père —ce qui était vrai — après avoir depuis long-temps reçu la promesse de jouir du privilège de la bague ; ce qui n'était pas moins vrai. Le père, affirmaient-ils tous, ne pouvait pas les avoir trompés; et plutôt que de concevoir un soupçon contre un si bon père, ils devaient, malgré leur estime pour leurs frères, les accuser de supercherie; et s'il pouvait découvrir les traîtres il s'en vengerait bien.

Saladin. — Et le juge ? J'ai hâte de savoir ce que tu fais dire au juge. Parle !

Nathan. — Le juge dit : « Si vous ne faites pas comparaître votre père sur le champ, je vous renvoie de mon tribunal. Pensezvous que je sois ici pour deviner des énigmes ? Ou bien attendezvous que la vraie bague prenne la parole ? Mais attendez ! On a dit que la véritable bague avait la merveilleuse vertu de faire aimer son possesseur de Dieu et des hommes. Voilà qui tranchera la question !... Car les fausses bagues ne sauraient avoir la même propriété. Eh bien! lequel de vous est le plus aimé des deux autres? Allons, parlez ! Vous vous taisez ? Alors vos bagues n'ont qu'une vertu intérieure et point extérieure. C'est soi-même que chacun de vous aime le plus. Vous êtes donc tous trois des trompeurs trompés. Aucune de vos bagues n'est vraie. La vraie a été perdue apparemment et pour en dissimuler la perte, votre père en aura fait faire trois au lieu d'une. »

Saladin. - Admirable! Admirable!

Nathan. - « Si vous ne voulez pas d'un conseil au lieu d'une sentence, vous pouvez vous retirer », continua le juge. « Mais ce conseil le voici : Prenez les choses comme elles se présentent. Chacun de vous tient de son père son anneau. Que chacun croie son anneau le véritable !... Votre père n'aura pas voulu plus longtemps la tyrannie d'une bague dans sa maison! Il vous aura aimé tous les trois pareillement puisqu'il n'a pas voulu opprimer deux d'entre vous pour en favoriser un seul... Allons ! que sans préjugé chacun de ses enfants imite son amour ! Que chacun d'eux s'efforce de mettre en lumière la puissance qui réside dans le chaton de la bague. Que par la douceur, par l'égalité du caractère, par la bienfaisance, par une inaltérable confiance en Dieu, il vienne en aide à cette puissance, et quand celle-ci se sera manifestée dans vos petits-enfants et arrière-petits-enfants, dans des milliers d'années, vous comparaîtrez devant ce tribunal. Un homme plus sage que moi y siègera qui se prononcera. Allez! »... Ainsi parla ce modeste juge.

LES PROTOCOLES DES SAGES DE SION 1

Nous avons donné, dans un article précédent, le compte rendu de la première série des débats du procès intenté à Berne par les Communautés israélites de Suisse à M. Fischer, président de la Ligue nationale socialiste suisse et à trois de ses lieutenants.

Ainsi que nous l'annoncions alors, ces débats furent suspendus pour permettre aux accusés de trouver un expert qui se char-

⁽¹⁾ Voir « Bulletin » de l'A. M. I., vol. IV, nº 50, p. 534.

gerait de démontrer l'authenticité des protocoles dont ils répandirent le texte à profusion dans le but d'exciter le peuple suisse contre les Juifs et les Francs-Maçons. Le colonel en retraite allemand Fleischhauer ayant bien voulu accepter cette mission, le procès se rouvrit à Berne le 29 avril. Le principal accusé, Th. Fischer, resté à Munich, s'excusa télégraphiquement de ne pouvoir assister à l'audience. Fleischhauer s'y présenta, accompagné de trois collaborateurs.

A l'ouverture de cette audience, les accusés tentèrent, par des artifices de procédure, d'obtenir l'ajournement du procès, mais le président s'y refusa estimant qu'ils avaient eu toute latitude et

tout le temps de préparer leur défense.

L'un des experts, M. Baumgartner, analysa de façon minutieuse le contenu des Protocoles et déclara que son étude approfondie de la question confirmait son opinion qu'il s'agissait d'une falsification et que les plans attribués à un prétendu gouvernement juif n'avaient rien à voir avec les buts culturels, politiques et économiques des Israélites, estimant en conclusion que, tels qu'ils furent publiés, les Protocoles doivent être considérés comme littérature immorale au sens que la loi bernoise donne à ces termes.

L'expert Fleischhauer, après avoir vainement tenté de discréditer les témoins entendus lors des audiences précédentes, se livra à un panégyrique du racisme et de l'Allemagne, citant des noms de Juifs ayant joué un rôle dans la diplomatie et dénonçant même comme étant juifs, des hommes politiques qui n'ont pas une goutte de sang israélite dans les veines. Il assura, sans aucune preuve à l'appui de cette affirmation, que l'on a tort de croire que les douze tribus d'Israël n'existent plus, etc., appuyant sa thèse sur des citations, des accusations, qui ne prouvèrent rien du tout et qui étaient toutes extraites de la littérature antisémite. Il prétendit, en particulier, que l'hégémonie juive sur le monde constituait l'un des buts que poursuivait la Société des Nations qui, sous une direction juive, réaliserait l'unité de langue, de monnaie et de religion — de la religion israélite, bien entendu. Pour prouver que c'est bien là l'objectif auquel tend la S.D.N. il invoqua le fait qu'elle a chargé l'Angleterre d'administrer la l'alestine.

Le troisième expert, désigné par le Tribunal, M. Loosli, de Bumplitz près de Berne, exposant ensuite les résultats de son expertise, protesta d'abord contre l'usage que la défense fit de certains dossiers, remis en confiance aux experts aux fins d'établir leur rapport, et communiqués par elle à des tiers, méthode bien connue des nationaux-socialistes qui se sont souvent distingués dans le vol de documents. Il s'éleva contre les attaques lancées à son endroit par le journal allemand des Nazis, le « Volkische

Beobachter ».

L'expertise de M. Loosli fut d'une rare objectivité; c'est assurément l'œuvre d'un esprit scientifique, aussi fut-elle écrasante pour les accusés. Nous disposons de trop peu de place pour l'exposer ici, même en résumé, mais nous relèverons néanmoins le passage qui a trait à la Franc-Maçonnerie, dans lequel M. Loosli se demande, les Protocoles présentant les Juifs et les Francs-Maçons comme des conjurés communs, comment, étant donné qu'il existait des Loges maçonniques antisémistes en Allemagne, s'explique semblable contradiction? Il précisa la situation des Loges en Suisse, leur organisation, leurs buts, et les décrivit comme étant des institutions fermées, analogues aux coopératives ou autres sociétés anonymes. Leurs statuts, ajouta-t-il, sont conformes aux dispositions du Code civil suisse et ces groupements n'ont d'autres secrets que leurs symboles.

M. Loosli termina son exposé en déclarant que les Protocoles constituent un faux littéraire, ne pouvant pas être accepté comme un programme logique et réalisable. Ils ne sont que l'œuvre du plagiaire qui pilla les « Dialogues » de Joly, le roman « Biarritz » de l'antisémite Goedsche, la « France juive » de Drumont, et ils n'ont, au surplus, aucun rapport avec le Congrès sioniste de Bâle de 1897, c'est pourquoi ils doivent être considérés comme une littérature immorale, de l'espèce la plus basse et la plus dangereuse.

Enfin, le 14 mai, au bout de 14 jours de débats, le juge donna connaissance du jugement devant une salle archi-comble, en déclarant qu'il était heureux d'avoir ordonné une expertise au sujet de l'authenticité des fameux Protocoles car elle a établi qu'ils furent copiés, en grande partie, d'après la brochure de Maurice Joly, « Dialogues aux Enfers ». Ce fait, connu depuis 1921, n'étant plus contesté, ces Protocoles constituent bien un plagiat. Leur 16me édition parut en 1934; or, de la 1re à la 15me éditions, Maurice Joly fut complètement ignoré et il aurait sans doute continué à en être ainsi si les experts n'avaient apporté la preuve de ce faux littéraire. Si, pour tourner la difficulté, les éditeurs ont simplement affirmé que Joly était juif, cela ne peut que confirmer le fait qu'il ne fut pas étranger à l'élaboration de ces Protocoles. Le président, estimant que la preuve de leur authenticité n'a pas été faite, déclara qu'ils tombaient sous le coup de l'art. 14 de la loi bernoise, en vertu de laquelle Théodore Fischer, ancien président de la Ligue des Confédérés nationaux-socialistes et éditeur du journal « Der Eidgenosse » s'est vu condamner à 50 francs d'amende. Une amende de 20 francs a été infligée à l'accusé Schnell, coupable d'avoir distribué ces l'rotocoles. Les frais d'avocat des plaignants ont été mis à la charge des condamnés.

Ainsi se termina ce procès qui fit beaucoup de bruit et dont le retentissement sera grand dans les pays où la campagne antimaçonnique est déchaînée. L'abandon complet de cette arme utilisée jusqu'alors avec prédilection par les adversaires de notre Ordre et qui contribua largement à égarer l'opinion publique sur la Franc-Maçonnerie, comme elle engendra naguère les massacres de Russie, sera la conséquence immédiate du jugement de Berne.

La loi bernoise, considérant comme littérature immorale tout écrit calomniateur préconisant la haine ou la persécution, aura rendu un fier service à la Franc-Maçonnerie suisse en plaçant les Protocoles de Sion dans cette catégorie.

J. Mz.

Petites Nouvelles

Allemagne. — La presse profane (et même maçonnique) a annoncé à plusieurs reprises la fermeture récente de diverses Grandes Loges — Au trois Globes — Grande Loge de Saxe, etc., par ordre du dictateur. Il est bon de se souvenir que les anciennes Grandes Loges allemandes n'existent plus comme telles depuis près de deux ans. La Grande Loge Symbolique d'Allemagne, la Fédération « Au Soleil Levant », ainsi que la Grande Loge de Francfort, ont prononcé leur dissolution avant que le décret de fermeture ait été appliqué. (La Grande Loge Symbolique a transféré ses pouvoirs à ses Loges de Palestine sous le nom de « Grande Loge Symbolique d'Allemagne en Exil »). Toutes les autres Grandes Loges ont fait leur soumission au nazisme en se transformant en ordres divers n'ayant plus aucun caractère maçonnique. Les fermetures de Loges et de Grandes Loges dont il a été question ces Jerniers temps concernent ces nouvelles organisations qui, malgré leur abdication, n'ont pas échappé à la suspension définitive.

— Le Dr Schacht, dont il a beaucoup été question ces derniers temps comme ministre des finances du Reich, a appartenu à la Loge « Urania zur Unsterblichkeit » (G. L. de Prusse) à l'Or. de Berlin; le père de l'auteur de l'hymne hitlérien, Horst Wessels fut

également membre d'un Atelier allemand.

Angleterre. — Le T. III. Fr. Lord Ampthill, Pro G. M. de la Grande Loge Unie d'Angleterre, est décédé le 7 juillet 1935 à l'âge de 65 ans, après une courte maladie. Nous adressons nos sincères condoléances à nos FF. anglais et prenons part au deuil qui les frappe.

Autriche. — La Grande Loge de Vienne a tenu sa XX^{me} Assemblée fédérale le 6 avril dernier. Elle a appelé à la Grande Maîtrise, pour le sixième fois, le T. III. Fr. Dr Richard Schlesinger. Le G. Secrétaire, Fr. Misar, a présenté un rapport moral sur l'acti-

vité de la Grande Loge qui a été approuvé à l'unanimité, de même que le rapport financier. L'Assemblée a donné à la Conférence des Vénérables, dont les compétences se limitaient jusqu'ici à des questions spéciales d'ordre financier, des pouvoirs plus étendus en en faisant une instance intermédiaire permanente.

Il est réjouissant de constater que de nouvelles admissions ont été enregistrées au cours de l'exercice écoulé. Félicitons en nos

courageux et persévérants FF. viennois.

Espagne. — Le T. III. Fr. Louis Gertsch, très connu de nos lecteurs, qui représenta la Grande Loge Espagnole aux Convents et au Comité Exécutif de l'A. M. I., et qui est délégué au dit Comité, depuis 1930, de la Grande Loge de l'orto Rico à laquelle il appartient également, vient de fêter le 25^{me} anniversaire de son entrée dans la Franc-Maçonnerie. A cette occasion, la Loge « La Sagesse » (G. L. Espagnole) de Barcelone, dont il est le Vén., lui a remis, au cours d'une Tenue solennelle, un maillet d'honneur. La Grande Loge Espagnole a tenu en outre à lui prouver sa reconnaissance en lui décernant le titre de « Grand Secrétaire général honoraire ad vitam ».

Nous nous associons à ces témoignages de considération en souhaitant à notre excellent Fr. et ami Gertsch de fêter plus tard le cinquantenaire de son activité maçonnique aussi allègrement que ses deux collègues de l'A. M. I., les TT. III. FF. Magnette et Groussier.

Etats-Unis. — En l'espace de 4 mois, 35.000 pamphlets dirigés contre la Franc-Maçonnerie, l'accusant d'être sacrilège et antichrétienne, ont été adressés aux pasteurs des Eglises réformées des Etats-Unis.

— D'après le Bulletin de la Grande Loge de Iowa, l'effectif total des Grandes Loges des Etats-Unis aurait subi une diminution de 143.366 membres en 1933, et de 171.156 en 1934. On comptait à fin 1934, 16.149 Loges et 2.910.273 FF.

France. — La Loge « Les Apprentis » (G. L. de France) à l'Or. de Paris, réunissait le 11 mai dernier, plus de 200 FF. pour entendre M. Jules Romains s'expliquer sur son ouvrage : Recherche d'une Eglise, VII^{me} Tome de la série : Les Hommes de bonne volonté.

M. Romains indiqua qu'il tentait, dans ce grand ouvrage, de retracer pour les générations futures, la période de ces vingt-cinq dernières années, non point en brossant des esquisses, mais en remontant à la source des événements pour en rechercher le mécanisme et y trouver un enseignement propre à éviter les erreurs qui conduisirent aux catastrophes. C'est ainsi qu'il envisage la Franc-Maçonnerie comme une force sociale. Quoique cette organisation ne fasse pas de politique, il lui attribue une grande influence qui,

en dirigeant les esprits vers le libre examen, prépare les mouvements profonds de l'opinion et favorise l'évolution de la société. Bien que n'étant pas maçon, il comprend que nos rites et nos symboles, jugés puérils par les esprits superficiels, puissent avoir une signification qui lui échappe mais qu'il pressent toutefois en les comparant avec les sociétés initiatiques anciennes.

Au cours d'une discussion qui snivit cet exposé, les FF. Riandey et Lantoine expliquèrent que la Franc-Maçonnerie ne pouvant pas faire de politique, étant donné les diverses tendances représentées dans son sein, ne peut pas non plus exercer un pouvoir direct sur les événements. Le Fr. Lantoine affirma, en particulier, que la Franc-Maçonnerie avait été étrangère à la Révolution, ce à quoi M. Jules Romains répondit qu'il se refusait à croire qu'elle n'avait pas contribué à la préparer car elle avait dirigé les esprits vers un idéal d'émancipation qui est, du reste — a-t-il dit — tout à son honneur.

Cette communication extraite de la Revue maçonnique « La Chaîne d'Union » du mois de juin 1935, nous prouve qu'il y a toujours grand profit à discuter avec des hommes d'élite pour lesquels la Vérité, même si elle n'est pas conforme à leurs désirs, reste néanmoins la Vérité. Cette causerie à laquelle assistèrent d'éminents FF., augmente encore le respect que nous impose la haute conscience du célèbre écrivain français.

— Quelques FF.-MM. ayant démissionné du Grand Orient de France, ont constitué le « Grand Prieuré des Gaules », au Rite Ecossais rectifié. Le Grand Orient de France, fidèle au désir si souvent exprimé, de voir se réaliser, en France, l'unité maçonnique, tout en conservant ses anciennes relations, considère la création d'un nouveau groupement maçonnique français comme regrettable. Il continuera à ne pas reconnaître les nouvelles Obédiences qui prendraient naissance dans les limites de son territoire.

Mexique. — Le « York Rite Trestle Board » extrait d'une lettre émanant d'un personnage qui occupe une situation en vue dans le commerce et dans la Franc-Maçonnerie, des renseignements qui prouvent à quel point le cléricalisme mexicain pratique l'art du mensonge et de la calomnie, en répandant dans tous les pays des nouvelles dramatiques sur les persécutions dont l'Eglise et les fidèles seraient l'objet de la part du nouveau gouvernement. L'auteur de cette lettre écrit : « Pour nous qui vivons sur les lieux, ces inventions sont absurdes. Aucune des déclarations du sénateur Borah n'est exacte. Les églises catholiques sont ouvertes jour et nuit. Aucun prêtre n'a été tué. Les citoyens américains n'ont pas été mêlés à la lutte religieuse en quoi que ce soit, pour la bonne raison qu'ils observent la loi et que celle-ci protège ceux qui savent s'y conformer. Il n'y a pas de « lois socialistes sur l'enseignement»; les écoles publiques et privées se sont ouvertes en janvier sans qu'il

se soit produit de changement dans leur organisation. Ainsi que cela se rencontre dans tous les parlements du monde, celui du Mexique compte quelques cerveaux surexcités. Lorsqu'un parlementaire, socialiste, communiste ou autre, expose ses conceptions, la presse ou la radio s'empressent de les diffuser comme décisions gouvernementales. Qu'une foule de protestataires, s'élevant contre l'attitude — souvent fort discutable — d'un prêtre, pénètrent dans une église et en brûlent les effigies ou le matériel, on accusera les autorités d'avoir organisé la révolte. La loi qui décréta que toutes les églises étaient considérées comme propriété de l'Etat, date de plus de 70 ans; le gouvernement actuel n'a donc pas pu confisquer des centaines d'églises puisqu'elles appartiennent déjà à l'Etat. L'auteur de cette lettre ne croit pas qu'il y ait eu une douzaine de prêtres arrêtés au cours de ces dernières années, mais s'il en était ainsi, ils l'auraient été pour des délits de droit commun et non pour des motifs religieux.

Palestine. — Sous le titre de « Muffelmann à la Fidélité », une nouvelle Loge vient d'être créée à l'Or. de Tel Aviv, en Palestine, sous l'Obédience de la Grande Loge d'Allemagne en Exil. Ce témoignage de fidélité, adressé par les membres de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne à leur ancien G. M., honore aussi bien ceux qui le rendent que la mémoire de celui auquel il est destiné.

Panama. — Le G. M. de la Grande Loge de Panama, qui est en même temps S. G. Comm. du Sup. Conseil de ce pays, a transmis, par radio, un message de Paix et de Concorde à tous les Maçons du monde et à tous les hommes de bonne volonté répandus sur la surface du globe. Il a adressé un salut spécial aux organisations maçonniques en relations avec la Grande Loge et le Sup. Conseil de Panama, aux SS. GG. CC. John Cowles, de la Juridiction sud des Etats-Unis, et Raymond, du Sup. Conseil de France; au Fr. Martinez Barrios G. M. du Grand Orient Espagnol, aux FF. Mossaz, Grand Chancelier de l'A. M. I. et Poblete-Troncoso, délégué de l'Amérique du sud au Comité Exécutif de l'A. M. I. Il a témoigné ses sentiments d'affection aux Maçons malheureux de tous les pays, à ceux qui sont persécutés pour leur fidélité à notre cause et a fait appel à l'Union toujours plus étroite de tous les FF.-MM. pour que le courage de ceux qui sont dans l'affliction ne faiblisse pas.

Ce message du T. III. G. M. Guillermo Andreve est un acte courageux et bienfaisant à la fois, dont nous le félicitons. Il a été lancé par la station HP5B (Club Miramar) à Panama, le 8 avril 1935 à midi.

Pays-Bas. — Le Grand Orient des Pays-Bas s'est adressé au Ministère de l'Instruction publique, pour protester contre la façon calomnieuse dont certains instituts renseignent leurs élèves sur la Franc-Maçonnerie. Il a fait remarquer aux autorités que ces sujets

demanderaient à être traités devant des adultes plutôt que devant des jeunes gens n'ayant encore aucune expérience de la vie et qui ne peuvent qu'accepter sans examen les notions erronées qu'on tente de leur inculquer.

A la suite du rapport sollicité par le Ministre de l'Instruction publique sur chaque cas signalé, les organes compétents ont été mis en demeure d'éliminer de leur programme d'enseignement tout ce qui peut être susceptible de froisser les opinions de n'importe quelle classe de la population.

République Argentine. — Un groupe de FF.-MM., radiés de la Grande Loge de la Rép. Argentine, ont constitué une Grande Loge irrégulière sous le titre de « Grande Loge Fédérale Argentine », conjointement avec quelques autres FF. Cette Grande Loge dissidente ayant sollicité la reconnaissance du Sup. Conseil du 33^{me} degré du Rite Ecossais ancien et accepté de l'Argentine, celui-ci s'y est catégoriquement opposé en se basant sur le traité d'amitié qui existe entre la Grande Loge et lui, par lequel les deux organismes se reconnaissent mutuellement comme seules autorités légitimes dans leurs juridictions respectives.

Suède. — La Franc-Maçonnerie suédoise n'est pas épargnée par la campagne de dénigrement qui se fait sentir dans presque tous les pays. Un article intitulé « La IX^{me} Province de la Maçonnerie universelle », publié dans un périodique suédois, l'accuse d'être une puissance occulte qui dirige, depuis des siècles, les destinées de la nation dans l'intérêt du judaïsme.

On croit rêver en lisant de pareilles absurdités. La Grande Loge de Suède pratique un rite absolument chrétien qui exclut toute influence juive, de quelque nature qu'elle soit. En outre, les souverains de Suède sont à la tête de la Franc-Maçonnerie depuis sa fondation.

Au Danemark et en Norvège où les conditions sont les mêmes qu'en Suède en ce qui concerne les Grandes Loges de ces deux pays, on lance de semblables calomnies, quoique, pour le moment du moins, avec un peu plus de modération.

Tchécoslovaquie. — La Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie a tenu son assemblée générale annuelle le 7 avril, à Prague. Un rapport a été présenté sur l'unification de la Franc-Maçonnerie en Tchécoslovaquie en tenant compte que les éléments considérés comme irréguliers sont disposés à faire toutes les concessions en vue de leur régularisation et de leur admission au sein de la Maçonnerie régulière. Le Grand Secrétaire a signalé que 95 FF. s'étaient fait recevoir dans le courant de l'année. La Loge « Comenius zur Arbeit und zum Frieden » de Kosice, qui travaillait isolément depuis la disparition de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne, a été admise et il sera procédé à sa régularisation.

Turquie. — Contrairement à ce qu'annonçait une fausse nouvelle qui a circulé dans la presse profane, le gouvernement n'a pris aucune mesure contre le Grand Orient de Turquie qui travaille régulièrement comme par le passé. La vague antimaçonnique qui passe sur le monde n'épargne sans doute pas ce pays et les FF. MM. turcs sont violemment attaqués par les adversaires de notre Ordre. Un projet de loi a été déposé à la Chambre prévoyant la dissolution de tout organisme qui aurait son centre à l'étranger. Cette loi n'est pas encore votée, mais si elle devait être adoptée, elle ne saurait s'appliquer au Grand Orient de Turquie et ceux qui la proposèrent en seraient pour leurs frais. L'idée fixe de nos adversaires est de croire que la Franc-Maçonnerie est soumise à une autorité centrale universelle. La légende des « Supérieurs Inconnus » a la vie dure!

L. I. F. — La Ligue Internationale des Francs-Maçons tiendra sa dixième réunion à Bruxelles, du 13 au 15 septembre prochain. Au cours de la séance du 14 septembre la discussion s'ouvrira sur le Thème d'étude suivant : Le Devoir national et supernational de la Franc-Maçonnerie, thème que développeront les FF.'. H. La Fontaine (en français) et Erich Bolza (en allemand). Le programme comprend, en outre, deux visites à l'Exposition et une agape à laquelle les dames seront admises.

Le Comité Central de la Ligue ajoute :

Le but ne notre réunion n'est pas de voter des résolutions ou d'établir des projets de travaux inexécutables aujourd'hui. Le thème de discussion prévu doit nous montrer la route et nous désirons une discussion générale pour connaître l'avis des FF.'.

Ce que nous voulons c'est favoriser et provoquer le contact de Fr.'. à Fr.'.. Une discussion personnelle avec des FF.'. de tous les pays doit nous aider à mieux nous comprendre réciproquement et renforcer notre confiance dans le combat pour notre idéal. C'est aujourd'hui notre devoir à tous de lutter pour cette idée.

Le prix réduit des billets, à l'occasion de l'Exposition Universelle, la collaboration et la bonne volonté manifestée par nos FF... belges permettent de participer à cette réunion avec le minimum de frais.

Les Dames des FF.. étrangers seront reçues par un Comité bruxellois de dames qui s'ingéniera à leur faire passer le temps aussi agréablement que possible, de sorte que la visite de la belle ville de Bruxelles ne manquera pas de leur laisser le meilleur souvenir.

Les inscriptions doivent être adressées à la Centrale de la L. I. F., Case 13, Bâle-21.

Jubilés. — Les TT. III. Fr. Arthur Groussier, ex-président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France et Ch. Magnette, S. G. M. honoraire du Grand Orient de Belgique, deux anciens présidents du Comité Exécutif de l'A. M. I. et actuellement membres du Comité Consultatif de notre Association, viennent d'accomplir leur cinquantième année de Maçonnerie. Leur activité est encore trop grande au sein de leur Obédience et de la Franc-Maçonnerie internationale pour que nous retracions ici leur brillant « curriculum vitae » maçonnique, mais nous tenons à leur adresser, au nom des lecteurs du « Bulletin », nos vœux de santé les plus sincères et à leur transmettre les sentiments de fraternelle admiration de tous les représentants de la grande famille maçonnique universelle.

Les Livres

Nous avons reçu:

A. Lantoine : La Franc-Maçonnerie dans l'Etat.

G. Leti et Louis Lachat : L'ésotérisme à la scène.

P. Tempels: Les Francs-Maçons (3^{me} édition).

E. Barriobero y Herran : La Francmasoneria.

Nous parlerons de ces ouvrages dans notre prochain « Bulletin » l'abondance des matières ne nous permettant pas d'en rendre compte dans ce présent numéro.

La Rédaction.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport administratif de l'exercice 1934
Compte rendu financier de l'exercice 1934
Compte rendu de la session du Comité Exécutif (Bâle 30 mai 1935)
Avis officiels
Liste des Ivos
Elections de Dignitaires
Revue Magonnique :
Une belle Manifestation de Fraternité maçonnique (Cyrus Field Willard). La Légende des trois Anneaux Les Protocoles des Sages de Sion (J. Mz.)
Petites Nouvelles:
Allemagne, Angleterre, Autriche, Espagne, Etats-Unis, France, Mexique, Palestine, Panama, Pays-Bas, Rép. Argentine, Suede, Tchécoslovaquie, Turquie, L. I. F., Jubilés
Les Livres

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I.:

1. Ed. Quartier-La-Tente: « Two Centuries of Freemasonry. Prix 3.— Fre	. suisses
2. Compte rendu in extenso du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.L.) à Genève. 3.— »	3
3. Compte rendu in extenso du Convent de 1923 à Genève	
4. Compte rendu in extenso du Convent de 1927 à Paris 2,50 »	,
5. Compte rendu in extenso du Convent de 1930 à Bruxelles	
6. Compte rendu in extenso du Convent de 1932 à Istanbul	,
7. Codes maçonniques (anglais, français et allemands)	
8. Annuaire de la FrMaçonnerie Universelle (1932)	
*9. Ed. Plantagenet : Causeries Initiatiques. I. II. III., chaque volume 2.—	3 3
10. HJ. BOLLE: Le Temple, Ordre ini- tiatique du Moyen-Age 0,75	, ,
*11. ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonmerie française	
*12. Albert Lantoine « Histoire du Rite Ecossais ancien et accepté 8.—	, ,
13. Joseph Levi. — Chartonmerie et FrMaçonmerie dans le Réveil national italien	
14. L. ANIABLE ET J. C. COLFAVRU. — La FrMaçonnerie en France depuis 1725. 0.75	
15. Armand Bedarride. — La Doctrine magonnique	

En vente à la Chancellerie de l'A. M. I.:

	•		
16. Armand Bedarride. — Les Théories politiques et économiques devant la Doctrine maçonnique 1,50 Frs. suisse	s		
* 17. Arthur Groussier. — Constitution du Grand Orient de France par la G.L.N. (1773)			
Les frais de port pour les livres marqués d'un * sont : la charge de l'acheteur. Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.			
N. B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 10, payables à raison de 5.— français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.	3.		
Editions Maçonniques de la Resp. Loge « La Parfait Intelligence et l'Etoile Réunies », à l'Or. de Liége:	Е		
S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentillien, 172, Bd. d'Avroy, Liége, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal nº 1294.55 Liége, Belgique, de M. Léon Deffet.			
N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmet tre les commandes.	,		
J. Debruge. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies Frs. belges 2.—			
H. Welsch et H. Dubois. — Le Pantheisticon de Toland (1720) » 5.—			
H. Welsch et H. Dubois. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4 ^e et 5 ^e entre-			
tiens * » 5.—			
Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal » » 5.—			

Éditions du "Symbolisme"

OSWALD WIDTH : Planches enluminées du Torot reconstitu	Fr. français
OSWALD WIRTH: Planches enluminées du Tarot, reconstitu- tion des 22 Arcanes dans l'esprit et le style des originaux Introduction à l'étude du Tarot	30.— 6.—
Le Tarot des Imagiers du Moyen Age, avec nombreuses figures explicatives et 11 planches hors-texte	100.—
Le Poème d'Ishtar, Mythe babylonien interprété dans son ésotérisme	5.—
L'Idéal Initiatique, tel qu'il se dégage des rites et des symboles. Edition complétée	12.—
Le Symbolisme occulte de la Franc-Maçonnerie	5.—
Catholicisme et Franc-Maçonnerie	1.50
Le Symbolisme Hermétique dans ses rapports avec l'Alchimie et la Franc-Maçonnerie (2e édition)	30.—
Les Mystères de l'Art Royal	25.—
La Franc-Maçonnerie rendue intelligible aux Francs-Maçons : I. Le Livre de l'Apprenti : II. Le Livre du Compagnon ; III. Le Livre du Maître. Chaque manuel Les trois réunis en un volume relié	9.—
Armand Bedarride: Le Travail sur la Pierre brute (2º édition)	6.—
Règle et Compas	6.—
Les Mystères de l'Etoile Flamboyante. La Lettre G	7.50
La Morale du Franc-Maçon (derniers exemplaires)	5.—
LEO HEIL: Le Grand Secret des Kabbalistes	5.—
Albert Lantoine: Histoire de la Franc-Maçonnerie Française (3º édition)	35.—
Le Rite Ecossais ancien et accepté	40.—
Un Précurseur de la Franc-Maçonnerie, John Toland (1670-1722)	
JACQUES MARÉCHAL: Essai sur l'Idéal Maçonnique	7.50
JM. RAGON: De la Maçonnerie occulte et de l'Initiation hermétique. Nouvelle édition précédée d'une introduction par Oswald Wirth	1
A. SIOUVILLE : Le Prince de ce Monde et le Péché originel	9.—
Anciennes années du Symbolisme, 1913-14, 1926, 1927, 1928 1929 et 1930. Chaque année	

Editions de la Ligue Internationale des Francs-Maçons

	fr	8. 88.
F. UHLMANN.	—Petit Manuel de la Franc-Maçonnerie, broché relié	$\frac{3.50}{4.50}$
	Le même en allemand	1.00
>>	Die Grosse Werklehre der Freimaurerei, br. relié	$\frac{3.50}{4.50}$
>>	1. Le Livre de l'Apprenti l'ex.	1.25
	2. Le Livre du Compagnon l'ex.	1.25
	3. Le Livre du Maître l'ex. Les mêmes en allemand	1.25
E. LENNHOFF	. — Die Nordamerikanische Freimaurerei	2.—
ED, PLANTAG	ENET. — La Franc-Maçonnerie francaise (Id. en allemand).	2.—